



CONTRAT DE VILLE DE LUNÉVILLE 2024-2030

quartiers2030



I.	PREAMBULE	4
II.	PRESENTATION GENERALE	5
A.	Présentation de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat	5
B.	Deux quartiers prioritaires de la Ville de Lunéville	7
1.	<i>Le Quartier Centre-Ancien</i>	8
2.	<i>Le Quartier Niederbronn-Zola</i>	10
3.	<i>Le Quartier Georges de la Tour (poche de pauvreté – non QPV)</i>	12
C.	Les quartiers vécus	12
1.	<i>Les équipements des quartiers vécus</i>	12
2.	<i>Les acteurs associatifs du Contrat de Ville</i>	13
D.	Etat des lieux de la politique de la ville sur la Ville de Lunéville	15
1.	<i>Retour sur les objectifs du Contrat de Ville 2015-2023</i>	15
2.	<i>Actualisation des priorités du contrat de ville en 2019</i>	17
3.	<i>Evaluation finale du contrat de ville 2015-2023</i>	17
III.	OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030	28
A.	Thématiques et axes transversaux	28
B.	Les objectifs opérationnels, les objectifs spécifiques et les indicateurs d'évaluation	29
IV.	GOUVERNANCE	34
A.	Les modalités de pilotage	34
1.	<i>Le comité de pilotage</i>	34
2.	<i>Le comité technique</i>	34
B.	L'ingénierie	34
C.	La participation citoyenne	35
V.	SUIVI ET EVALUATION	35
VI.	ANNEXES	38
A.	Rapport Evaluatif Contrat de Ville de Lunéville (voir fichier joint)	38
B.	Porté à connaissance - Ville de Lunéville (voir fichier joint)	38
C.	Convention de gestion des clauses d'insertion	38
D.	Avenant à la convention TFPB	40
E.	Engagements de la CAF 54	42
F.	Contribution de la Région Grand-Est	44

I. PREAMBULE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, au bénéfice des quartiers (urbains) défavorisés et de leurs habitants. « La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. »

La nouvelle contractualisation est appelée « **Engagements Quartiers 2030** ».

Elle s'inscrit dans le **cadre légal préexistant**, à savoir celui de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui est à l'origine de la création des « contrats de ville » (2015-2023).

Il s'agit d'un **contrat « unique »** qui vise à rassembler tous les contrats en lien avec le territoire (par exemple : cités éducatives, abatement TFPB, dotation politique de la ville, action de la BPI sur l'entrepreneuriat, etc.).

La **mobilisation du droit commun** reste un enjeu majeur de ce contrat.

« **Engagements Quartiers 2030** » : un contrat signé pour la période **2024-2030**.

Il s'agit d'un contrat organisé en deux temps, soit deux périodes de 3 ans afin de permettre l'ajustement des contenus après les élections municipales de 2026. L'année 2027 permettra un bilan intermédiaire visant à réinterroger les priorités initiales.

Ce contrat repose sur les enjeux suivants :

- La **prise en compte des réalités territoriales** (dans une logique d'élaboration de projets de territoire). Il faut partir des singularités de chaque quartier, être au plus proche des habitants et de leurs attentes et avoir un principe d'adaptation au territoire.
- La **mobilisation et la participation des habitants**.
- Des **priorités resserrées qui articulent attentes et besoins des habitants et enjeux de politiques publiques de l'État** au nombre de quatre : emploi, transitions, émancipation, sécurité.

Si la mise en place des conseils citoyens était une obligation dans le cadre des contrats de ville, la philosophie qui prévaut dorénavant est de recourir à différentes formes de participation.

L'idée est de concentrer le contrat (et donc les moyens) de la politique de la ville et ceux des partenaires sur **quelques priorités articulant les enjeux identifiés sur les territoires et les priorités gouvernementales** qui sont au titre de quatre.

Elles ont été rappelées par le ministre de la Ville et du Logement Olivier KLEIN à l'occasion de plusieurs interventions :

- L'emploi (formation, insertion, emploi et entrepreneuriat...)
- Les transitions (santé, numérique, écologie...)
- L'émancipation (réussite éducative, sport, culture, lutte contre les discriminations...)
- La sécurité (laïcité, citoyenneté, valeurs de la République).

II. PRESENTATION GENERALE

A. Présentation de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

Issue de la fusion des CC du Cristal et du Lunévillois ainsi que de 9 communes de la CC de la Mortagne et de la commune de Rehainviller, cette nouvelle intercommunalité se compose de 43 communes : elle est la plus importante collectivité du sud de la Meurthe-et-Moselle avec près de 40 762 habitants (source INSEE 2020).

Compétente en matière de développement économique, de transport public, de gestion des déchets, d'assainissement et de développement touristique entre autres, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat exerce aussi ses compétences dans les domaines de l'environnement, de l'habitat et de la lecture publique.

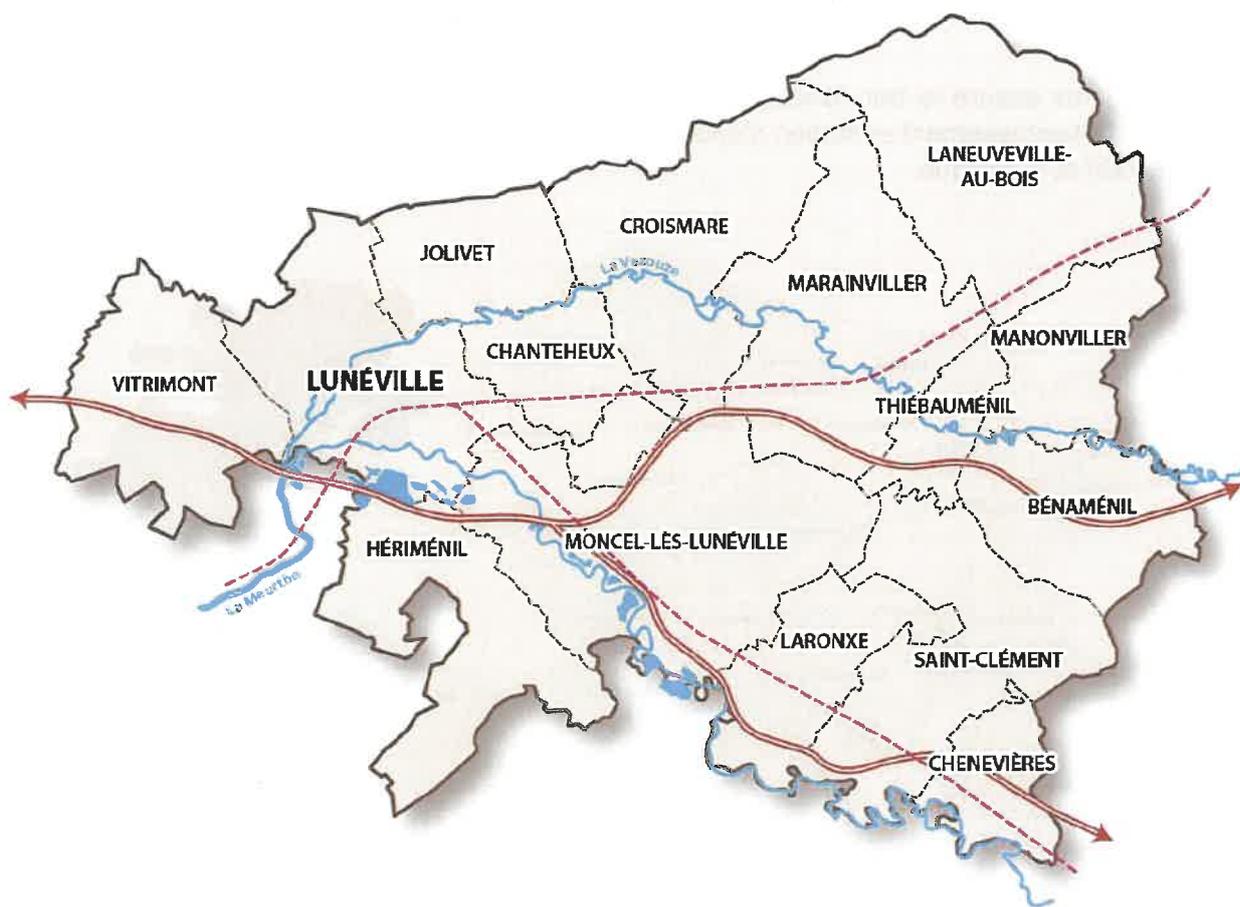
Une centaine d'agents assure le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements publics : médiathèques, camping, réseau d'assainissement et station d'épuration, déchetteries, dispositif anti-crue, mémorial du Léomont, centres administratif et technique.



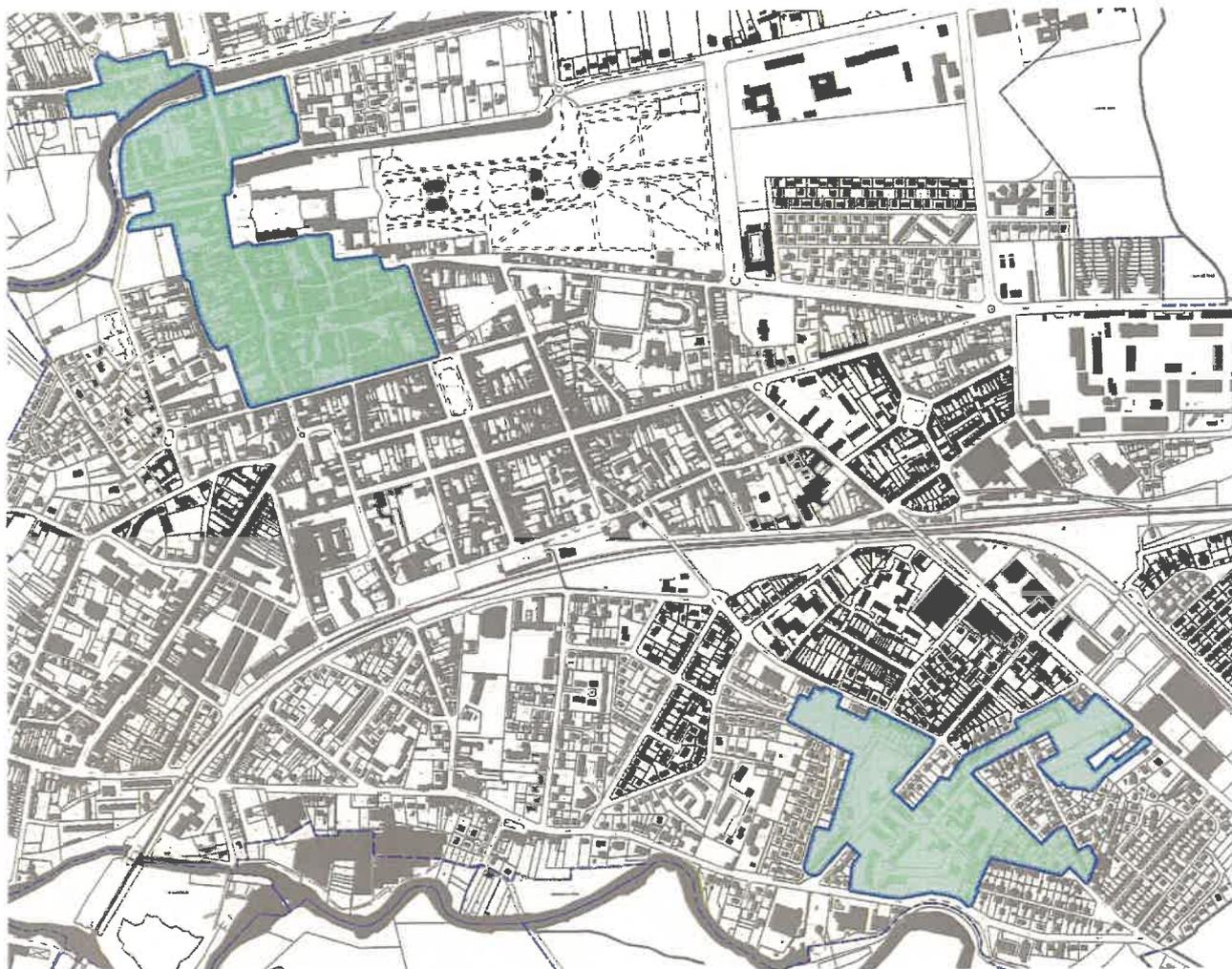
La CCTLB est aujourd'hui, rapidement reliée à l'agglomération nancéenne. À proximité de la croisée des grands axes de communication européens nord-sud (sillon mosellan-Dijon, sud de la France) et est-ouest (Strasbourg-Paris), la Communauté de Communes constitue la porte d'entrée du département, sur l'axe Nancy-Strasbourg avec la « A 33 ». Trois échangeurs permettent une diffusion rapide sur son territoire. Ce réseau rapide est complété par un ensemble d'axes complémentaires de qualité permettant les liaisons vers les Vosges et l'axe du Rhin.

Cette accessibilité routière s'accompagne d'une desserte ferrée de qualité avec la gare de Lunéville traversée par deux lignes ferroviaires (Strasbourg-Paris, et Nancy-Saint-Dié). Grâce à l'offre de services, l'accès à Nancy est aisé. Elle est complétée par une ligne TGV reliant Paris unique dans le département.

La CCTLB a organisé à son échelle un réseau interne de transport collectif « Lunéo », qui lui permet de desservir les communes périurbaines et favorise un accès rapide à la gare.



B. Deux quartiers prioritaires de la Ville de Lunéville



Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la France métropolitaine ont été actualisés par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 pour une entrée en vigueur le 1 janvier 2024. Sur la CCTLB, les 2 quartiers retenus, à savoir le Centre Ancien et Niederbronn-Zola, sont tous les deux situés sur la commune de Lunéville.

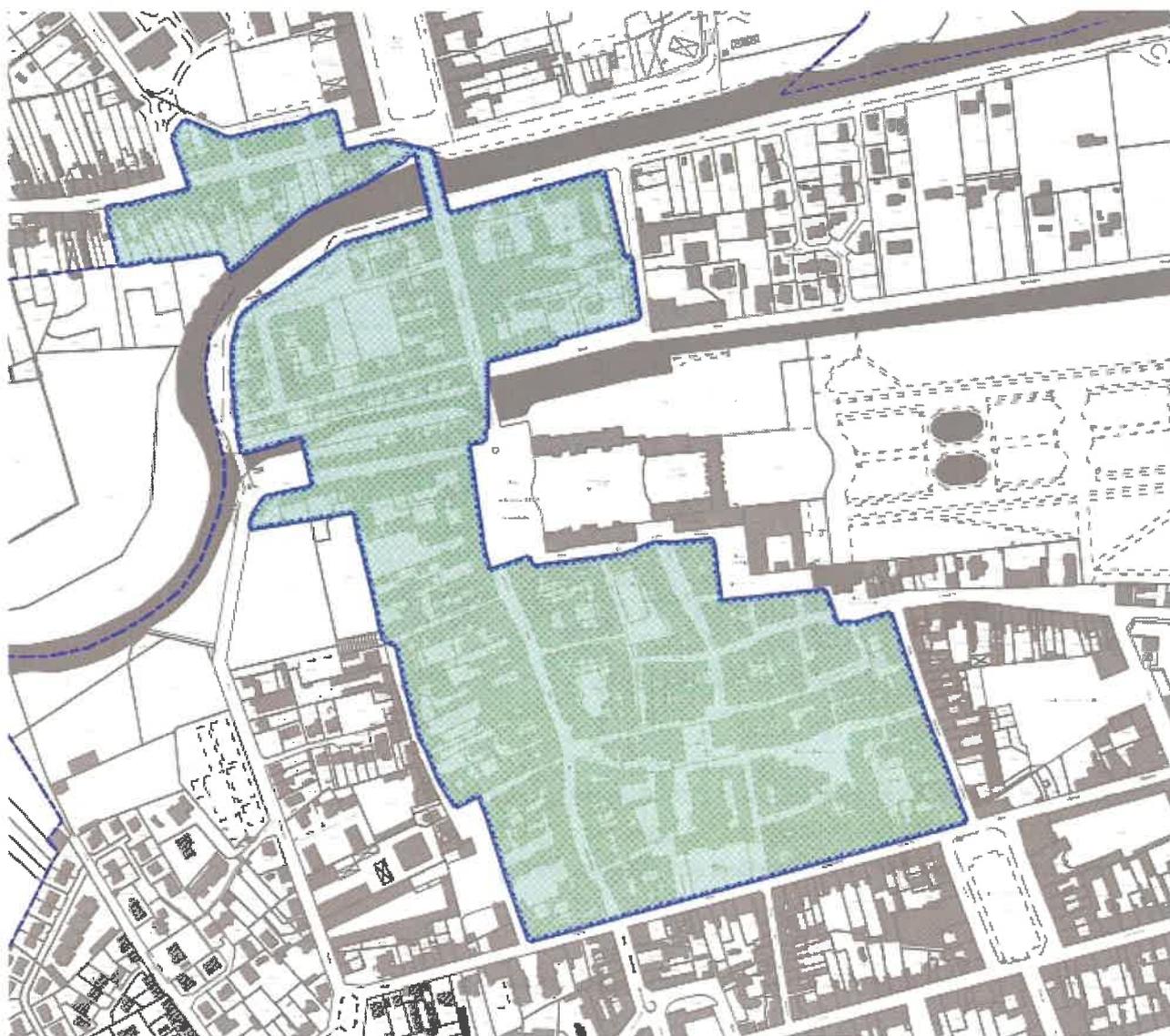
Les QPV de France métropolitaine doivent respecter des critères de revenu et de population :

- Être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants ;
- Le nombre minimal d'habitants d'un QPV est fixé à 1000 ;
- Le critère de revenu des ménages est défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Ces deux quartiers étaient déjà inscrits dans la géographie prioritaire lors de la première génération des Contrats de Ville, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), et du dernier Contrat de Ville.

1. Le Quartier Centre-Ancien

Le quartier du Centre Ancien correspond au cœur historique de la ville de Lunéville. En plus de son inscription au titre de quartier prioritaire, il bénéficie depuis le 7 juin 2018 du dispositif « Action Cœur de Ville ». Les études récemment réalisées (diagnostic OPAH-RU, SPR et ORT) montrent une concentration importante d'immeubles dégradés ou de logements indignes sur le centre-ancien.



Ce dernier est constitué quasi exclusivement d'habitat collectif (95%) et de bâtiments datant majoritairement d'avant 1915 (67%). Un cœur d'îlot particulièrement dégradé a pu être réhabilité à ce titre, ainsi qu'un espace public situé à proximité. Cette dérogation a également permis à la CCTLB de lancer une OPAH-RU sur le secteur.

Les indicateurs pour le QPV Centre-Ancien :

Le quartier Centre-Ancien correspond, pour 54,4% de sa surface, à l'IRIS n°543290102 (désigné plus loin "I2"), pour 37,3% de sa surface à l'IRIS n°543290104 (désigné plus loin "I4") et pour 8,3% à l'IRIS n°543290101. La méthode retenue est identique à celle de la définition du zonage précédent : mobilisation des données actualisées

de l'Insee (base Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020) et un travail fin de l'Insee à l'échelle de carreaux de 200 m de côté.

→ *Thématique population :*

Le Centre-Ancien compte 2 269 habitants, soit 12,8% de la population totale de la commune. Selon les données IRIS, le quartier se caractérise par une population relativement jeune, les 0 - 25 ans représentant 30,5% de la population. La tranche de population comprise entre 26 et 59 ans représente 48,5% et les plus de 60 ans 21%.

Le Centre-Ancien se compose d'une population hommes-femmes relativement équilibrée. La part des familles monoparentales est d'environ 18%, pour 17,5% dans la commune de Lunéville.

→ *Thématique activité :*

À l'image des autres quartiers prioritaires du département, la population vivant au sein du Centre-Ancien présente des disparités avec le reste de la Commune.

Des inégalités entre les sexes sont observables.

La part de femmes sans diplôme est quasi équivalente à celle des hommes 19,1% contre 20,2%. En termes de haut niveau de formation, un écart en faveur des femmes est constaté 18,5% contre 12,8% pour les hommes, le quartier reflétant la tendance générale observée dans la commune de Lunéville et dans la CCTLB.

→ *Thématique précarité :*

En matière sociale, les parcs de l'OPHLB et privé du Centre-Ancien concentrent des populations en grande précarité sociale. La part de foyers allocataires du Centre-Ancien représente 17,4% des d'allocataires CAF de la Commune. La part des bénéficiaires de la C2S sans participation financière est de 20,4% des bénéficiaires de la ville dans son ensemble. La part d'allocataires du RSA Socle représente 20,8% des bénéficiaires de la Commune.

Par ailleurs, le niveau médian des revenus déclarés avec 12 470 € présente une différence de 27,8% avec les revenus médians déclarés de la Commune soit 17 310€, et de 36,64% avec celui de l'intercommunalité soit 19 680€.

28% des allocataires du Centre-Ancien ont un revenu constitué à 100% de prestations sociales (241/880), soit 4,6% des allocataires CAF de la Commune.

Part d'allocataires percevant une allocation logement : 73,5%.

→ *Thématique logement :*

En matière d'habitat et de logement, le Centre-Ancien se caractérise par un habitat diversifié mais vétuste, en perte d'attractivité, souvent insalubre, et avec une mixité sociale toute relative. Depuis 2015, de nombreux efforts tendent à améliorer la situation qui cependant reste encore préoccupante du fait de la multiplicité des propriétaires.

Le périmètre du contrat de ville compte environ 1 800 logements, soit 18 % du parc immobilier de Lunéville.

La population est mouvante seuls 49% des résidents y sont présents depuis plus de 5 ans.

A l'intérieur de ce périmètre, environ 34% des logements datent d'avant 1949. L'ancienneté de l'habitat se traduit souvent par des conditions d'habitabilité médiocres. Les statistiques et études disponibles indiquent en effet la présence d'immeubles d'habitations dégradés.

→ *Thématique commerce :*

L'agglomération de Lunéville se caractérise par un plancher de surface commerciale d'environ 70 000 m² constitué de 5 pôles commerciaux : le centre-ville, l'hypermarché Leclerc au Nord, le pôle Libération, le pôle commercial de Cora à Moncel-lès-Lunéville et le pôle commercial du secteur Edmond-Braux.

Les pôles centre-ville et Libération se situent au sein ou à proximité des deux quartiers prioritaires. De ce fait, les habitants ont accès à une offre commerciale variée proposant des tarifs abordables.

Le programme « Action Cœur de Ville » a permis la reconstruction d'un nouveau cinéma dans le Centre-Ancien en 2019 ainsi que le recrutement d'un manager du commerce en 2021. Ces différents leviers ont permis de lutter plus efficacement contre la vacance commerciale.

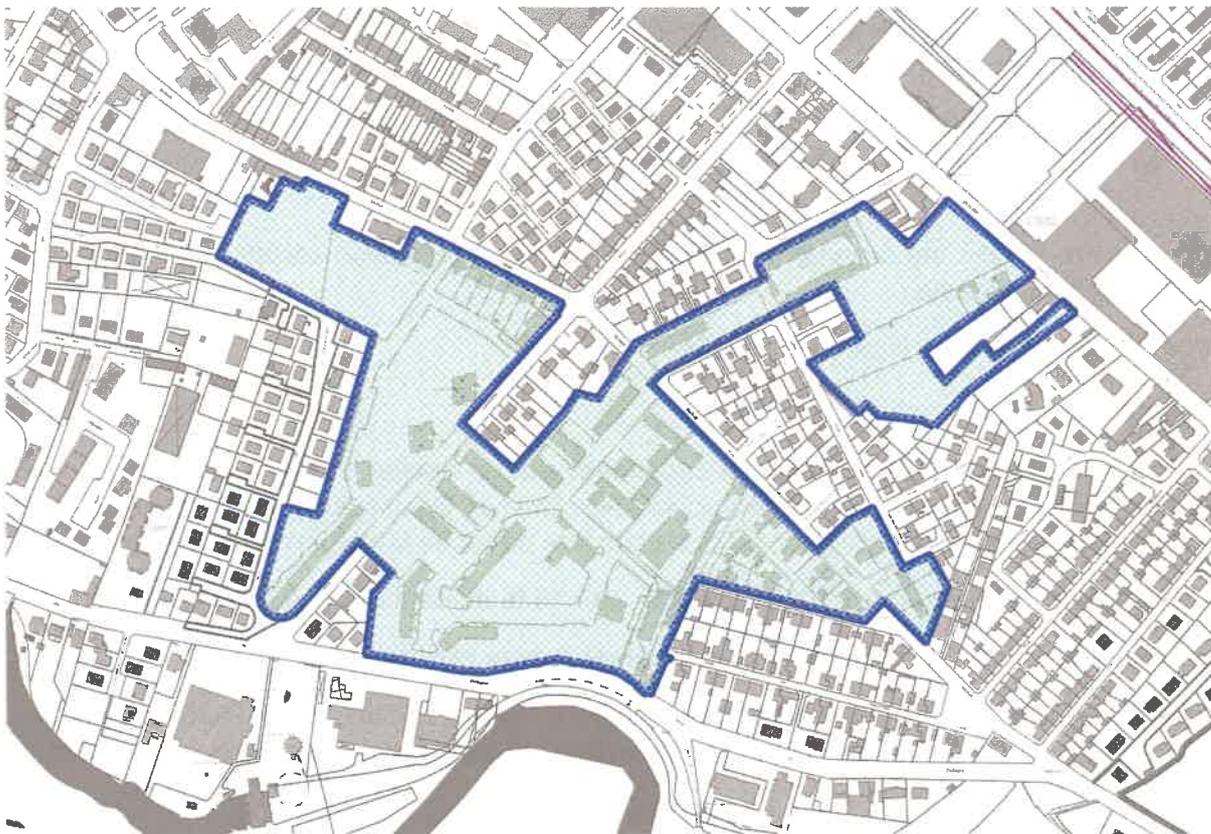
2. Le Quartier Niederbronn-Zola

Situé au sud de la commune, le quartier Niederbronn-Zola, déjà désigné comme Zone Urbaine Sensible avant la refonte de la géographie prioritaire de 2014, est un quartier d'habitat social plus "classique". Il comptait 1 672 habitants avant la réalisation du projet de rénovation urbaine.

Il est essentiellement constitué de 32 immeubles, d'un pôle regroupant un centre médico-social et plusieurs associations intervenant autour de l'enfance (CLSH, soutien scolaire, bibliothèque de quartier) et de la parentalité, d'une école maternelle (Alsace) et d'une école élémentaire (Vosges).

Une ludothèque, une Mairie-Annexe/France Services, un Espace de vie sociale viennent compléter l'offre de services sur le quartier.

L'OPH de Lunéville à Baccarat est l'unique bailleur du site, et il est intéressant de souligner qu'un des bâtiments dont il est propriétaire, qui abrite des locaux professionnels, accueille les sièges sociaux de deux associations d'insertion mais aussi d'une structure promouvant l'activité physique ainsi que des locaux associatifs.



Les indicateurs pour le QPV Niederbronn-Zola :

Le quartier Niederbronn-Zola correspond, pour 99,4% de sa surface, à l'IRIS n°543290108. La méthode retenue est identique à celle de la définition du zonage précédent : mobilisation des données actualisées de l'Insee (base

Filosofi 2019 pour les revenus des foyers fiscaux et nouveaux périmètres des unités urbaines 2020) et un travail fin de l'Insee à l'échelle de carreaux de 200 m de côté.

→ *Thématique population :*

Le quartier prioritaire Niederbronn-Zola compte 1003 habitants. Classé Zone Urbaine Sensible jusqu'au 31 décembre 2014, puis quartier prioritaire depuis le 1er janvier 2015 et maintenu par le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023, le quartier a bénéficié d'un projet de rénovation urbaine.

Selon les données IRIS, le quartier Niederbronn Zola se caractérise par une population jeune, les moins de 25 ans représentant 38,1% de la population.

La répartition hommes/femmes est plutôt équilibrée (49,5% hommes pour 50,5 femmes). La part des familles monoparentales est de 21,8% contre 17,5% sur la commune de Lunéville et 16,6% sur la CCTLB.

→ *Thématique activité :*

En matière de taux d'activité, les données disponibles montrent un écart important entre le taux d'activité des femmes sur le quartier (27,6%) par rapport à la ville (53,3%).

Ces chiffres posent le constat de l'accès à l'emploi des femmes, dans un contexte de « plein emploi » du marché du travail.

33,2% des personnes de 15 à 64 ans ont un emploi, contre 56,3% pour la commune.

Le taux de chômage représente 9 % du taux communal.

→ *Thématique formation :*

Si le Centre-Ancien présente une situation assez proche de celle relevée à l'échelle de l'intercommunalité. La situation est moins favorable au niveau de Niederbronn-Zola, avec un taux de scolarisation des jeunes filles particulièrement préoccupant (43,5 %). On relève ces mêmes tendances pour les jeunes « invisibles ». Le taux de jeunes non-scolarisés et sans emploi est particulièrement élevé sur Niederbronn-Zola, et plus encore pour les jeunes filles (45,3 %).

Part des femmes niveau inférieur au CAP-BEP : 32,9% (17,5% Lunéville et 16% CCTLB)

Part des hommes niveau inférieur au CAP-BEP : 28% (17,9% Lunéville et 16,5% CCTLB)

En termes de haut niveau de formation seuls 9.2% de la population ont un niveau supérieur au bac (contre 17.5% pour la Commune et 18,7% pour l'EPCI).

→ *Thématique précarité :*

En matière sociale, la part des bénéficiaires de la C2S est de 15.9%, soit 381 personnes sur 2399 bénéficiaires de la C2S pour la ville dans son ensemble. Cet élément est à rapprocher du niveau du revenu médian du quartier qui, avec 6 970€, est le deuxième plus bas du département et l'un des plus bas de Lorraine.

La part de foyers allocataires de Niederbronn-Zola représente 7,6% des allocataires CAF de la Commune. La part d'allocataires du RSA Socle représente 12,9% des bénéficiaires de la Commune.

Par ailleurs, le niveau médian de revenus cité précédemment présente une différence de 59.8% avec le revenu médian déclaré de la commune (17 310€), et de 64.5% avec celui de l'intercommunalité (19 680€).

32,1% des allocataires du quartier Niederbronn-Zola ont un revenu constitué à 100% de prestation sociales (124/386), soit 2.45% des allocataires CAF de la Commune.

Part d'allocataires percevant une allocation logement : 74.4%

Les situations de vulnérabilité se sont aggravées, pour tous les niveaux de territoire mais de manière plus marquée pour le quartier Niederbronn-Zola.

3. Le Quartier Georges de la Tour (poche de pauvreté – non QPV)

Face au risque d'être discriminant (concentration des interventions sur les deux quartiers prioritaires), la Ville de Lunéville continuera à favoriser des actions initiées dans le cadre du contrat de ville en direction des habitants du quartier George de la Tour.

Ce quartier, véritable poche de pauvreté composé uniquement de 59 logements, rencontre de nombreuses difficultés qu'elles soient sociales, économiques, sanitaires.

Cette « poche de pauvreté » pourra bénéficier de crédits de la politique de la ville dans la limite des 2,5% de l'enveloppe dédiée aux QPV.

C. Les quartiers vécus

Les deux quartiers prioritaires se situent sur Lunéville intra-muros. En raison de la taille et de la typologie de la commune, il est logique que les "quartiers vécus" correspondant débordent des périmètres assignés, et même que certains équipements se révèlent communs aux habitants du Centre-Ancien et de Niederbronn-Zola (collège, mairie, équipements sportifs...). Il peut d'emblée être souligné le haut niveau de services proposés par les collectivités territoriales sur ces quartiers mairie "principale" et Maison du Département situées dans le périmètre du Centre-Ancien, et France Services et Maison des Solidarités dans le périmètre du quartier Niederbronn-Zola.

1. Les équipements des quartiers vécus

	Centre-Ancien	Niederbronn-Zola	Hors périmètres
Etablissements scolaires		-Ecole élémentaire René Haby -Ecole maternelle Alsace	-Ecole élémentaire Demangeot -Ecole primaire Jules Ferry -Ecole primaire Hubert-Monnais -Collège Charles Guérin -Cité Scolaire Ernest Bichat
Locaux associatifs	-ASAL -AVENIR -GEM -Potentiel Solidarité -Secours Populaire	-Pôle Lamartine -Bâtiment Saturne -Maison des Quartiers Sud - Jeunes et Cité	-ALISCIA -ECO-APPART -CS les Epis -Maison des Associations -MJC Jacques Prévert -Salle Saint-Maur -Centre Administratif communal
Equipements sportifs		-Gymnase Léo Lagrange -City-stade Zola	-Gymnase Bouloche -Gymnase de la Barollière -Complexe Sportif Charles-Berte -Centre Aqualudique Aqualun'
Equipements culturels	-Cinéma Cinélun'		-Château de Lunéville -Parc des Bosquets -Médiathèque de l'Orangerie -Théâtre de Lunéville -Eglise Saint-Maur (futur musée)
Equipements publics	-Foyer Stanislas -Espace Guy Corbiat -Maison du Département -Mairie	-Maison des Solidarités -Mairie Annexe et France Services	-Espace de proximité Edmond - Braux -CCAS -OPHLB -Quartier des Faïenceries
Equipements commerciaux	-Commerces de proximité -Carrefour express	-Commerces de proximité	-Zone Libération -Monoprix -Zone avenue de Gerbéviller

			-Zone de Cora -Zone Leclerc
Transports	-Réseau de bus Lunéo (ligne 1 et 2)	-Réseau Bus Lunéo (Ligne 1 et 2)	-Gare SNCF -Gare Routière

Certains sites sont multi-associatifs : pôle Lamartine (CLEF, RECS, ASAL, 1001 Feuilles, ainsi que la MDS Lamartine pour le Conseil Départemental) et la Maison des Associations. Il peut être intéressant de remarquer que figure dans la liste des commerces fréquentés par les habitants des quartiers prioritaires, outre les grandes surfaces et les enseignes "hard discount", les enseignes Monoprix et Carrefour. En effet, bien que les tarifs y soient plus élevés, leur situation en hyper-centre, à proximité de nombreux autres services, y attire une part non-négligeable des publics concernés (même si les autres enseignes sont toutes, sans exception, desservies par les lignes de transport urbain).

- Les gymnases Léo Lagrange, Bouloche, Barollière ainsi que le Complexe Sportif Charles Berte ont été rénovés.
- La mairie annexe a été labellisée France Services en juillet 2021 et a bénéficié d'une rénovation complète afin d'apporter aux usagers un lieu d'accueil de qualité.

2. Les acteurs associatifs du Contrat de Ville

Noms	Activités
1001 Feuilles	- Aide aux devoirs sur le quartier Niederbronn-Zola
ALISCIA	- Activités artistiques et sportives - VVV
ALTT	- Activités physiques et sportives
ASAL	- Accompagnement des familles - Aide aux devoirs - Soutien à la parentalité - Accueil collectif de mineurs - Groupes adolescents - Aide sociale femmes - Permanence sociale et Espace de vie Social - Apprentissage du français et illettrisme - VVV
AVENIR	- Médiation sociale - VVV - Accueil collectif de mineurs - Animations sportives - Evènementiel
Centre Social Les Epis	- Accueil collectif de mineurs - Accueil social - Soutien à la fonction parentale - Accès aux droits - Animations tous publics - Développement durable - Activités sportives

CIDFF	<ul style="list-style-type: none"> - Permanences sur les droits - Accompagnement publics BRSA - Lutte contre les violences intra-familiales - Insertion sociale et professionnel des femmes - Conciliation des temps de vie
CLEF	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la fonction parentale - Pôle ressource sur la parentalité - Actions sur le langage, la violence - Travail en en partenariat avec l'EN
Cri des Lumières	<ul style="list-style-type: none"> - Activités culturelles et artistiques
CRIL 54	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'illettrisme - Français langue étrangère
Jeunes et Cités	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention spécialisée - Chantiers jeunes - Animations
Association MARIE	<ul style="list-style-type: none"> - actions d'animations pour les jeunes et les familles
MJC Prévert	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil collectif de mineurs - VVV - Activités diverses - Animations
Potentiel Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de lutte contre les discriminations - Apprentissage de la langue - Médiation sociale - Banque alimentaire
Ufolep	<ul style="list-style-type: none"> - Sports adaptés - Initiations aux pratiques sportives
Quartiers Services	<ul style="list-style-type: none"> - nettoyage de tags - chantier d'insertion second œuvre
Eco appart	<ul style="list-style-type: none"> - Logement/économies
Recyclune	<ul style="list-style-type: none"> - Réemploi, - Recyclerie - Atelier de réparation

ALACA	- Appui à la création d'entreprise
Croix Rouge Insertion - ADLIS	- Chantier d'insertion environnement - Chantier Château - Chantier d'Insertion Espaces Verts
Entraide Chômeurs	- Image de soi - Redynamisation de projet - Suivi de parcours d'insertion - Devoirs et droits du salariés
FR2I	- Suivi des clauses d'insertion
INES	- Chantier d'insertion Zola/Lothar - Entreprises AI - Garage Solidaire
QUARTIERS SERVICES	- Chantier d'insertion 2 nd œuvre
Mission Locale	- Action santé jeune - Offre de services aux entreprises (prospection des offres, mise en relation) - Suivi des décrocheurs (PSAD)

Ces acteurs ont été identifiés grâce à leurs actions régulières dans les QPV de Lunéville. Cependant, ils ne constituent pas pour autant une liste exhaustive ou limitative.

D. Etat des lieux de la politique de la ville sur la Ville de Lunéville

1. Retour sur les objectifs du Contrat de Ville 2015-2023

Le précédent contrat, était décliné entre 3 piliers principaux :

- Le pilier « Cohésion Sociale »
- Le pilier « Habitat et Cadre de Vie »
- Le pilier « Emploi, Insertion et Développement Economique »

Chacun des piliers traitait un certain nombre de priorités :

→ **Cohésion Sociale :**

○ *Éducation*

- Favoriser la réussite éducative des élèves,
- Prévenir et réduire l'absentéisme, et lutter contre le décrochage scolaire par des actions de prévention et la mobilisation des dispositifs existants (plate-forme de lutte contre le décrochage).

○ *Petite enfance*

- Mobiliser et accompagner les publics vers les structures de la petite enfance, et réfléchir sur l'offre et la demande en matière d'accueil d'enfants,
- Remettre en place l'opération " l'heure des parents ", qui permet aux parents, grâce à un travail mené conjointement par une association et par les professeurs de l'école, d'assister à une heure de classe,
- Garantir la pérennité de l'action de la CLEF (coordination lunévilloise enfance familles),
- Prévenir et repérer le décrochage scolaire, en lien avec l'Éducation Nationale et le réseau FOQUALE (formation qualification emploi).

○ *Parentalité*

- Encourager les formations FLE et soutenir l'action du Centre de Ressources en Illettrisme de Meurthe-et-Moselle,
- Renforcer les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) et promouvoir les espaces de réflexion (réseau ados) et de rencontres pour les adolescents (création d'un espace dédié par le service municipal de la jeunesse sur le Centre Ancien).

○ *Présence judiciaire de proximité et accès aux droits*

- Conforter et améliorer les dispositifs d'accès aux droits en direction des publics fragilisés.

○ *Santé*

- Développer les actions de prévention santé et améliorer l'accès à l'offre de soins de premier recours.

○ *Culture*

- Favoriser l'accès à la culture et à l'offre culturelle du territoire des habitants des quartiers prioritaires.

○ *Sport*

- Développer et promouvoir l'accès aux activités sportives, vecteur de lien social et facteur favorable de la prévention santé, en direction des habitants des quartiers prioritaires,
- Proposer un guichet unique aux associations sportives pour l'organisation d'événements, mais aussi aux parents et aux jeunes pour améliorer l'information et favoriser leur implication,
- Favoriser la mixité filles-garçons.

→ **Habitat et Cadre de Vie :**

- Améliorer l'attractivité des quartiers dans un objectif de mixité,
- Renouveler l'image du quartier et l'intégrer au sein du Lunévillois,
- Améliorer les conditions de vie des habitants à travers la Gestion Urbaine de Proximité,
- Promouvoir les actions visant à améliorer et à préserver la qualité des logements, des parties communes, ainsi que des espaces et des équipements publics,
- Lutter contre la vacance commerciale sur les quartiers prioritaires,

- Accompagner les ménages dans la lutte contre la précarité énergétique,
- Permettre aux habitants de proposer des projets susceptibles d'améliorer leur cadre de vie.

→ **Emploi, Insertion et Développement Economique** :

- Permettre aux publics des quartiers prioritaires d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion,
- Ajuster l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires,
- Lever les différents freins à l'emploi,
- Inscrire les publics dans une logique de parcours d'insertion,
- Soutenir le dispositif de la Région " chaîne d'appui " visant à créer un portail unique d'accès aux informations sur la création d'entreprise,
- Développer l'activité et l'implantation des structures d'insertion par l'activité économique,
- Encourager la création d'entreprises par les résidents des QPV,
- Favoriser le développement des réseaux d'information sur la création d'activité et d'aide à l'émergence ou au fonctionnement.

2. *Actualisation des priorités du contrat de ville en 2019*

A la suite de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville réalisée en 2019, un protocole d'engagements renforcés et réciproques mettant en exergue des priorités stratégiques et opérationnelles a été signé.

L'ensemble des partenaires a souhaité prioriser les interventions sur les dimensions suivantes :

- Petite-enfance-Jeunesse-Parentalité, avec une attention particulière à la situation des familles monoparentales, des enfants et jeunes, avec l'enjeu de travailler sur la continuité éducative,
- Emploi-Insertion Professionnelle avec une attention portée aux discriminations à l'emploi,
- Logement et cadre de vie, avec, comme fil conducteur, la promotion de la citoyenneté et le renforcement du lien social, avec l'ambition de valoriser et réactiver la GUSP.

Les différents échanges avec les porteurs ont fait émerger le besoin d'améliorer l'articulation des financements entre les financements de droit commun et de droit spécifique.

Une meilleure prise en compte des besoins des publics a également été mis en lumière. Deux priorités relatives à la construction des actions ont été précisées :

- Concevoir des actions particulières destinées et adaptées aux problématiques propres au public QPV, à partir d'un diagnostic plus régulier sur le territoire attendu et une co-construction plus forte des actions avec les associations,
- Priorité posée sur les jeunes et les familles monoparentales pour être moteur de projets adaptés comme la mobilité ou les modes de garde.

3. *Evaluation finale du contrat de ville 2015-2023*

a) *La démarche*

Cette démarche, engagée dès septembre 2021 au niveau départemental, s'est focalisée sur trois questions évaluatives. De fait l'évaluation porte sur quelques dimensions du contrat de ville.

Les trois questions évaluatives étaient les suivantes :

PARTICIPATION DES HABITANTS :

- **A quelles conditions la mobilisation des habitants a constitué un élément favorisant l'optimisation de l'action publique en faveur des habitants en quartiers politique de la ville ?**

COOPERATION INTERACTEURS :

- **Dans quelle mesure la coopération interacteurs a-t-elle permis de garantir une intervention permettant de répondre aux enjeux du contrat de ville, en particulier ceux relevant de l'emploi et du développement économique ?**

AMELIORATION DU CADRE DE VIE :

- **En quoi les interventions sur le cadre de vie ont contribué à favoriser un mieux-être des habitants ?**

L'évaluation a été conçue de manière participative et mutualisée entre les 6 contrats de ville du département (comme lors de l'évaluation à mi-parcours).

Concrètement, la démarche a consisté en :

- Des temps de travail collectif à visée stratégique impliquant les élus et l'Etat (8 février et 23 juin 2022).
- Des réunions avec des partenaires signataires du contrat de ville (représentants du Conseil régional, de l'Education nationale, de la CAF, de Pôle Emploi, de l'ARS...) en septembre et octobre 2022.
- Des temps mutualisés sous la forme de séminaires interacteurs :
 - Une réunion d'information sur la démarche évaluative (visio-conférence le 13 janvier 2022).
 - Un travail en commun sur la méthode, les questions évaluatives, les critères d'appréciation, les indicateurs (séminaire du 24 février 2022).
 - Une réflexion sur des enjeux transversaux relevant de l'ingénierie et de la gouvernance, du cadre de vie ainsi que de la médiation (séminaire du 20 mai 2022).
 - Un travail en commun d'analyse des éléments recueillis dans une perspective d'élaboration des préconisations (séminaire du 23 juin 2022).
- Des temps sur site, à l'échelle du territoire de Lunéville, visant à mobiliser les acteurs et/ou les habitants :
 - consistant à recueillir des données (questionnaires, entretiens, observation)
 - visant à confronter les points de vue des différents acteurs (26 et 27 avril 2022)
 - présentant les éléments issus de l'analyse (séminaire du 6 octobre 2022).

Par ailleurs, le travail d'évaluation a également reposé sur l'analyse des :

- données relatives aux caractéristiques socio-démographiques par quartier,
- éléments financiers (programmation annuelle, abatement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, dispositifs dédiés, dotations...),
- bilans d'actions et comptes rendus de réunions,
- documents cadres en lien avec le contrat de ville,
- enjeux territoriaux.

La démarche évaluative a permis d'associer 43 personnes à l'échelle du territoire de Lunéville et 145 personnes différentes sur le plan collectif.

b) Le Territoire

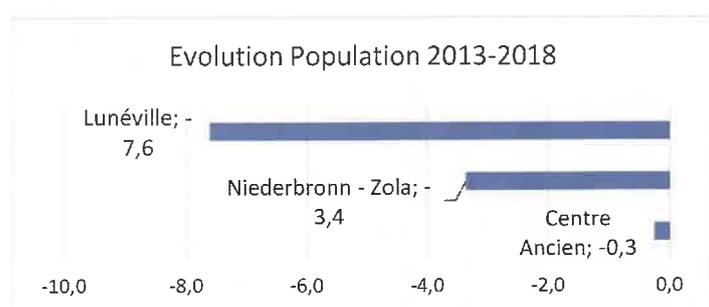
La politique de la ville vise notamment « à assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines » (cf. article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014).

Comprendre l'évolution d'un territoire, c'est articuler les deux types de données, quantitatives et qualitatives. De ce fait, il est proposé ci-dessous d'une part de faire état d'une photographie des quartiers prioritaires à partir de quelques indicateurs socio-démographiques et d'autre part de rendre compte d'éléments plus qualitatifs (issus des échanges avec les acteurs du territoire) afin de mieux prendre en compte les évolutions et les problématiques émergentes sur les quartiers.

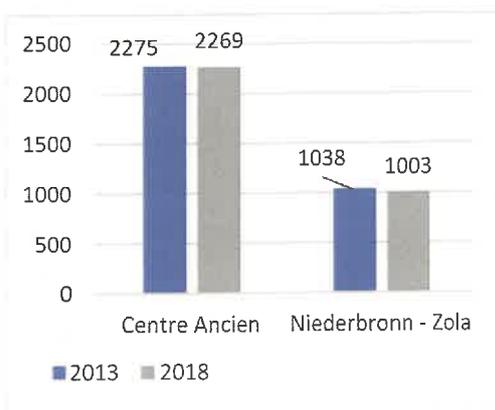
Les quartiers politique de la ville représentent 3272 habitants (RP 2018) soit 7,8 % de la population de l'intercommunalité.

QPV : Centre Ancien : 2 269 habitants

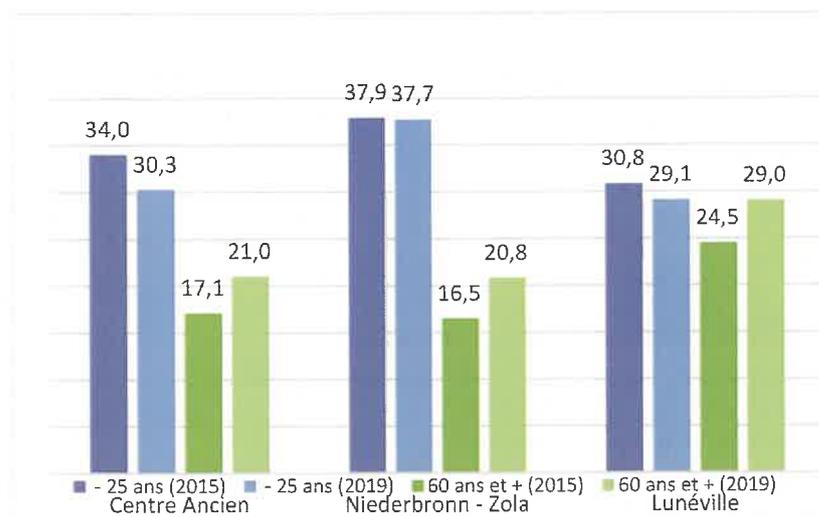
Niederbronn-Zola : 1 003 habitants



Ces deux quartiers sont situés dans la commune de Lunéville, qui est membre de la Communauté de Communes du Territoire de

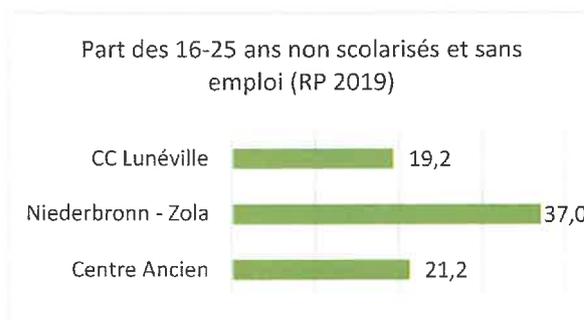
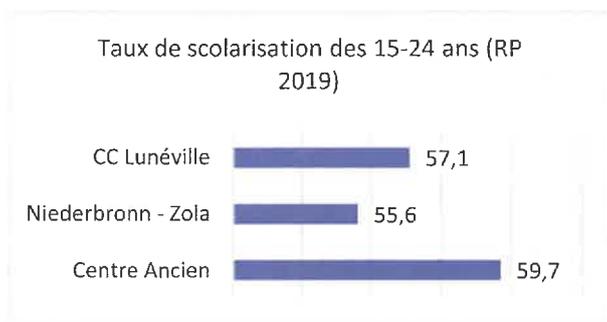


Lunéville à Baccarat. Ces quartiers ont perdu quelques habitants mais de manière plus faible que l'évolution au niveau de la ville de Lunéville.



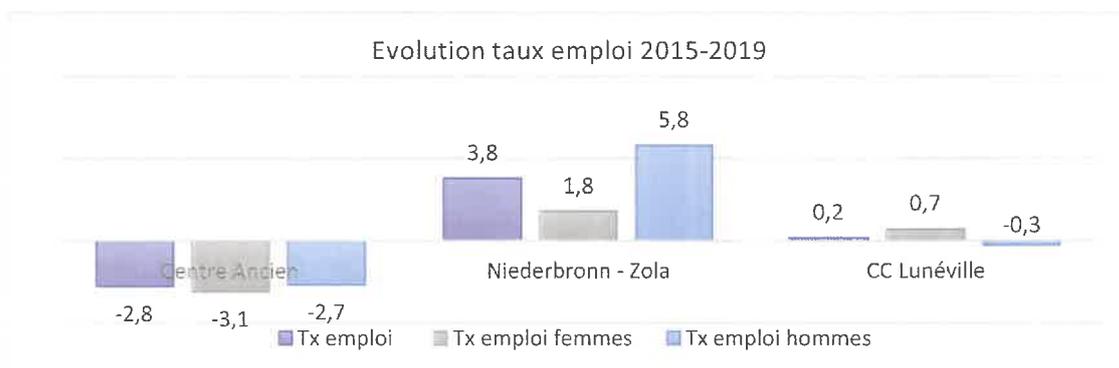
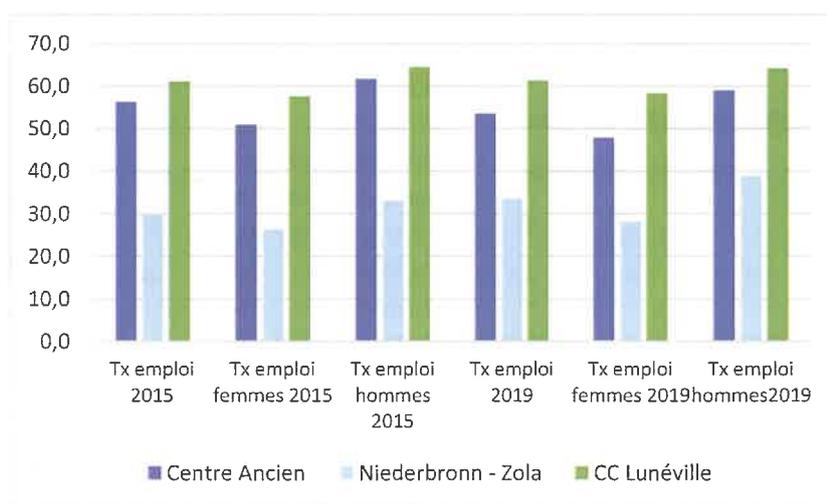
On remarque des tendances identiques à l'échelle de la ville et des quartiers (augmentation de la part des seniors et baisse de la part de jeunes, sauf pour Niederbronn-Zola). La population des quartiers prioritaires demeure plus jeune que sur l'ensemble de Lunéville. Niederbronn-Zola reste marqué par un fort pourcentage de jeunes avec toutefois une croissance des 60 ans et plus.

Sur le plan de la scolarité (taux de scolarisation des 15-24 ans / RP 2019), les deux quartiers présentent des situations très différentes. Le Centre Ancien présente une situation assez proche de celle relevée à l'échelle de l'intercommunalité. La situation est moins favorable au niveau de Niederbronn-Zola, avec un taux de scolarisation des jeunes filles particulièrement préoccupant (43,5 %). On relève ces mêmes tendances pour les jeunes « invisibles ». Le taux de jeunes non scolarisés et sans emploi est particulièrement préoccupant sur Niederbronn-Zola, et plus encore pour les jeunes filles (45,3 %).



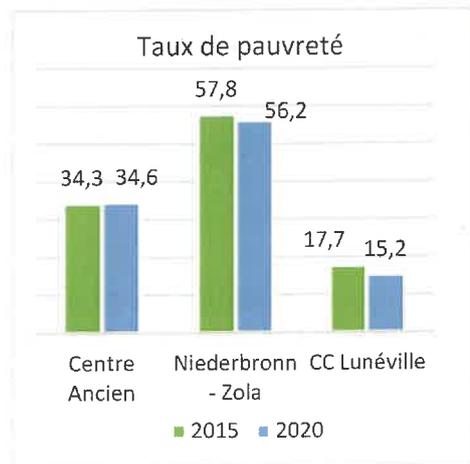
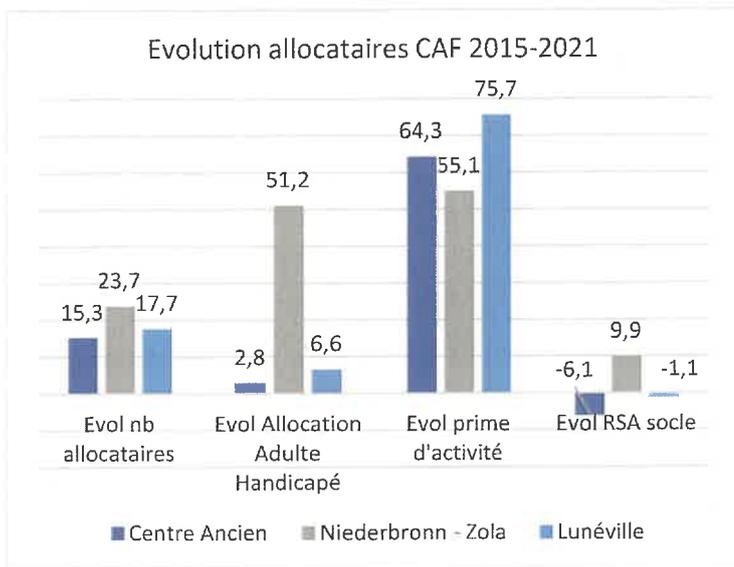
Concernant la situation de l'emploi, les constats précédents restent d'actualité. Le Centre Ancien présente une situation assez proche de celle de l'intercommunalité (taux d'emploi Centre Ancien 2019 : 53,5 % - Femmes : 47,8 % / Hommes : 59 %) mais cette situation s'est dégradée légèrement sur la période du contrat de ville.

Niederbronn-Zola présente une situation bien différente avec un taux d'emploi bas notamment pour les femmes (33,5 % - Femmes : 28,1 % / Hommes : 38,8 %). Pendant la durée du contrat de ville on constate une légère amélioration de la situation sur ce quartier comme le montre le graphique ci-dessous.



Le taux de pauvreté évolue de manière significative avec un écart notable entre les deux QPV : un peu plus d'un tiers des habitants du Centre ancien sont sous le seuil de pauvreté, tandis que c'est plus de la moitié des habitants de Niederbronn-Zola qui sont dans cette situation.

Les situations de vulnérabilité se sont aggravées, pour tous les niveaux de territoire mais de manière plus marquée pour le quartier Niederbronn-Zola.



Les deux quartiers présentent donc des profils socio-démographiques très différents et connaissent des évolutions différenciées :

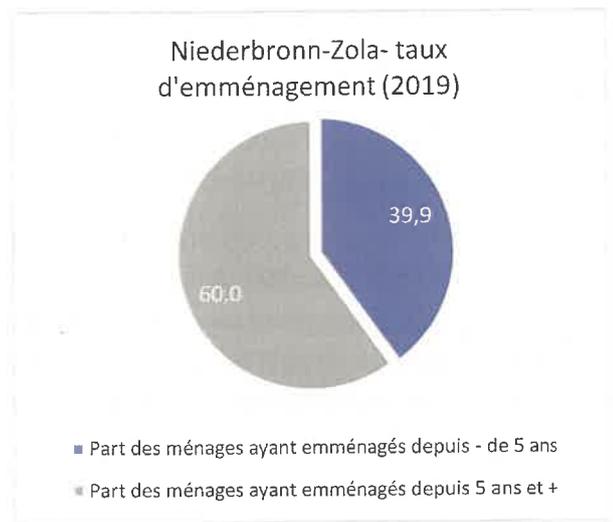
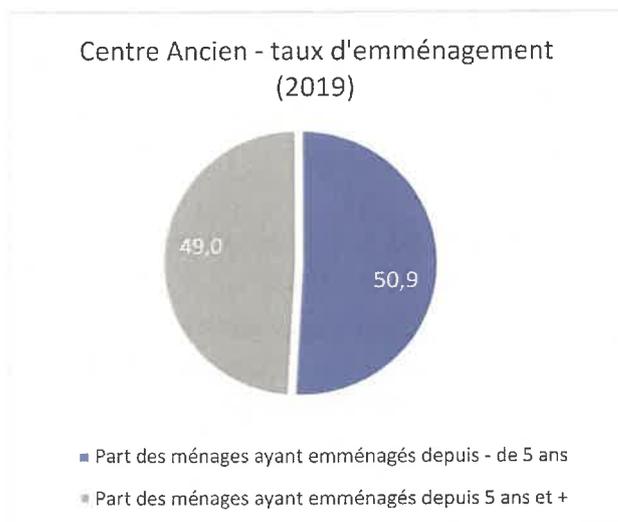
- Une dynamique positive avec une amélioration des indicateurs de vulnérabilité pour le Centre Ancien.
- Les indicateurs du quartier Niederbronn-Zola se sont dégradés, avec un taux de pauvreté élevé particulièrement important et une situation des femmes assez inquiétante.

Des quartiers en mouvement

Précaution méthodologique

La prise en compte des taux d'emménagement vise à mettre en lumière et nuancer l'approche statique que propose le profil socio-démographique. Cette donnée, récemment mise à disposition par l'INSEE pour les quartiers politique de la ville, permet d'apprécier les dynamiques résidentielles (au sein du quartier mais aussi les entrants et sortants).

La population est beaucoup plus stable sur le quartier Niederbronn-Zola que sur le Centre Ancien.

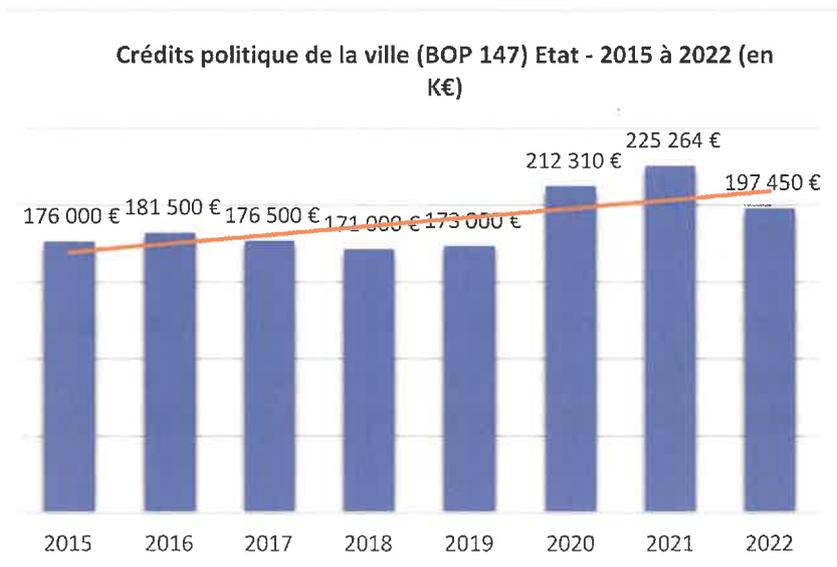


Une étude, menée à l'échelle du Grand Est¹, souligne que les ménages qui quittent les QPV ont une situation moins fragile que ceux qui y restent et ceux qui s'installent dans ces quartiers sont un peu plus pauvres que ceux qui y habitent. Les mobilités se font souvent dans l'environnement urbain proche.

c) Moyens financiers mobilisés

Analyse globale

1 513 024 € de crédits spécifiques Etat ont été versés entre 2015 et 2022 au bénéfice des habitants des deux quartiers prioritaires Centre Ancien et Niederbronn-Zola :



Un montant annuel assez régulier a été attribué entre 2015 et 2019 (entre 171.000 € à 181.000 € en 2017), suivi d'une augmentation de l'enveloppe à compter de 2020. Les années 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire, ont bénéficié de moyens complémentaires au titre à la fois des dispositifs Quartier d'été, d'automne et solidaire, et d'une action liée au COVID, visant un renforcement de l'équipement numérique (en 2020). Les moyens mobilisés en 2022 baissent mais restent néanmoins à un niveau supérieur à ceux relevés avant la crise sanitaire.

Les crédits dédiés au titre du contrat de ville sont toutefois moins importants que ceux disponibles pendant la période du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (entre 2010 et 2015) conduisant, selon la collectivité, à un saupoudrage d'actions.

Approche par dispositifs

Les crédits relevant de la programmation annuelle (741 050 €) représentent la moitié des financements apportés pour ces deux quartiers (soit environ 92 600 € par an en moyenne sur l'ensemble de la période).

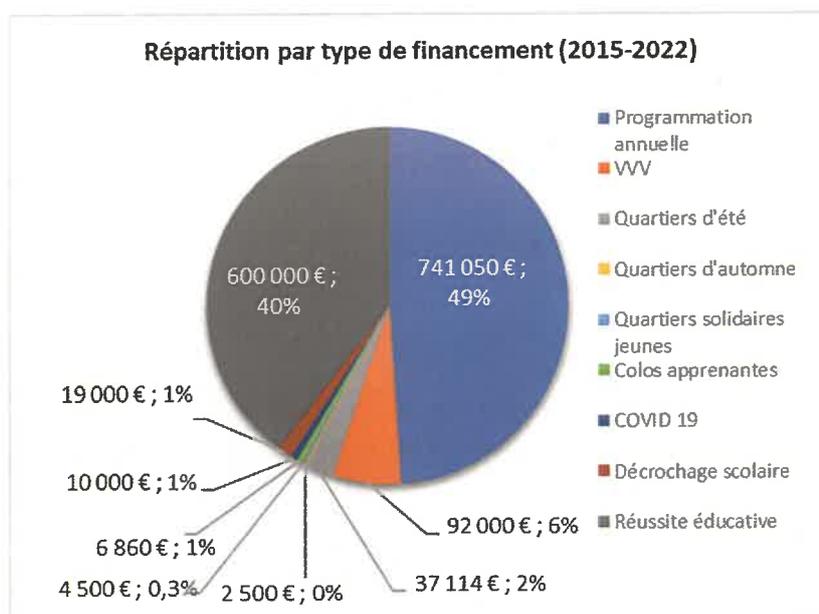
Les moyens mobilisés au titre de la réussite éducative représentent 41 % des moyens entre 2015 et 2022. Ces moyens résultent principalement du programme de réussite éducative qui a fait l'objet d'un financement chaque année avec une augmentation de l'enveloppe en 2016 et en 2022 (passage de 73 000 euros à 77 000 euros). En

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7453447>

2020 et en 2021, le territoire a bénéficié de moyens complémentaires au titre du décrochage scolaire (10 000 € en 2020 et 9 000 € en 2021).

Le dispositif Ville Vie Vacances a permis un apport de 92 000 € sur la période (6 % de l'enveloppe). Si ce dispositif a été mobilisé chaque année, les montants évoluent fortement d'une année sur l'autre (un montant oscillant entre 6 000 à 17 000 € selon les années).

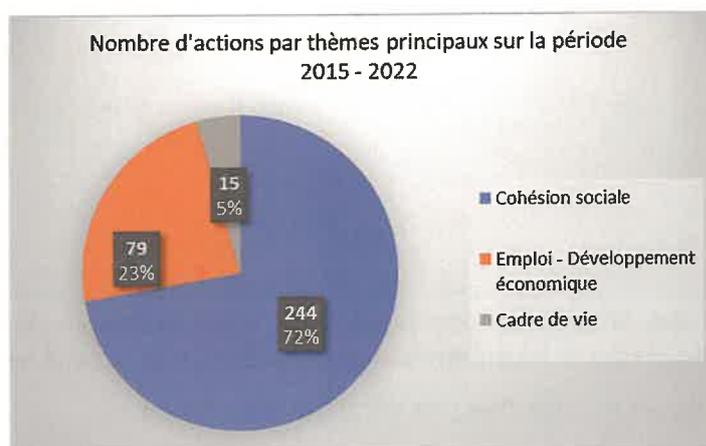
Enfin, les financements liés à la crise sanitaire représentent 4 % de l'ensemble des moyens concentrés sur les années 2020 et 2021.

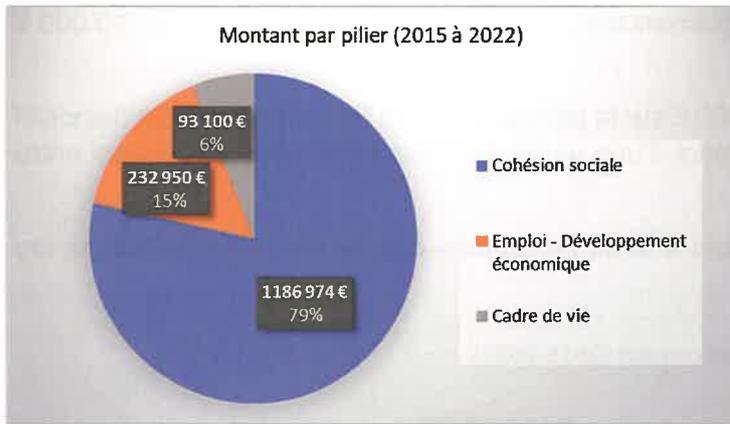


Analyse par thématiques / piliers

Les crédits Etat dédiés aux quartiers Centre Ancien et Niederbronn-Zola, de 2015 à 2022, ont permis de soutenir financièrement 338 actions.

Comme pour la plupart des contrats de ville, les actions relèvent majoritairement du champ de la cohésion sociale. Plus des deux-tiers des actions (72 %), soit 244 actions, et 79 % des crédits spécifiques concernent le pilier cohésion sociale.





Le pilier emploi-développement économique constitue près d'un quart des actions (23 % des actions) mais seulement 15 % des crédits. Ce montant est en-deçà de l'objectif national fixé par l'Etat : 20 % au moins des crédits spécifiques au titre de ce pilier.

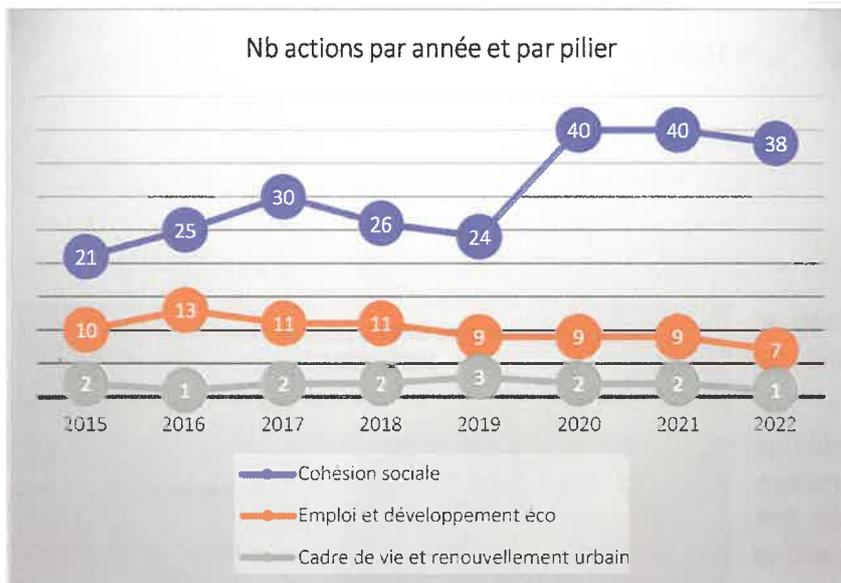
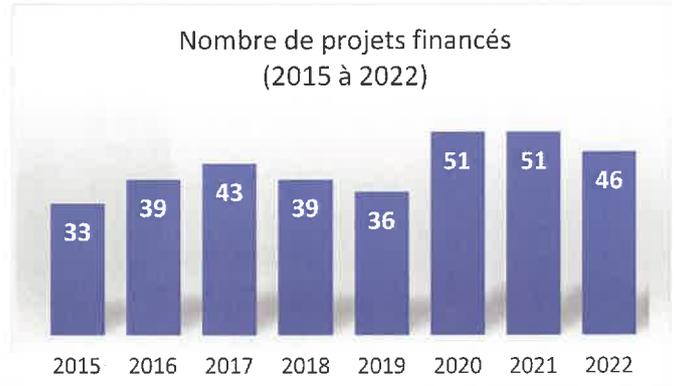
Le pilier cadre de vie a conduit au financement de 15 actions entre 2015 et 2022 (5 % des actions et 6 % des crédits).

Analyse des actions

Le nombre d'actions par année oscille entre 33 et 46 actions par an, hors période de crise sanitaire.

En 2020 et 2021, dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre d'actions est monté à 51 actions par an.

L'augmentation du nombre d'actions soutenues, en particulier sur l'année 2017 et sur les années 2020 et 2021, résulte d'un effort en faveur des actions relevant de la cohésion sociale : 21 actions soutenues en 2015, puis 30 en 2017 et 40 en 2020 et 2021.



Au-delà du dispositif de la réussite éducative, les actions ont porté principalement sur le soutien à la fonction parentale (35 actions), les actions en direction des loisirs et de la jeunesse (actions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances et pour les activités de loisirs).

Les actions dans le domaine du cadre de vie sont restées à un niveau bas (une à deux par an). Ce constat (faiblesse des moyens mobilisés) est à relativiser au regard des actions mises en œuvre au titre de l'abattement de TFPB.

Les actions relevant du champ de l'emploi et du développement économique ont baissé au

fil des années du contrat de ville. C'est principalement dû au fait que les actions relevant du « soutien aux rencontres avec entreprises et employeurs et actions en faveur de la diversité » se sont arrêtées après 2018.

Apport au titre des postes d'adultes-relais

En complément des moyens financiers au titre des actions inscrites dans le cadre de la programmation annuelle, des moyens renforcés ont été apportés par l'Etat via le financement de personnes en poste « adultes-relais ».

Le territoire a bénéficié de 7 postes « adultes-relais » sur la période allant de 2019 à 2022 (cf. tableau ci-dessous²). L'aide apportée par l'Etat dans ce cadre s'élève globalement à environ 285 000 € (l'apport de l'Etat sur le coût du poste est d'environ 19 000 € par an).

Structure porteuse du poste	Date création poste	Domaine d'intervention	Coût poste (estimation à fin 2022)
ASAL actions sociales et activités ludiques	2 janv 2020	Médiation en lien avec la parentalité	38 000 €
ASAL actions sociales et activités ludiques	15 avr 2021	Accès aux droits en favorisant l'apprentissage de la langue française	19 000 €
Ville de LUNEVILLE	4 nov 2019	Lien social	57 000 €
Association POTENTIEL SOLIDARITE	16 mars 2021	Participation citoyenne	19 000 €
Association RECYCLUNE	30 déc 2020	Participation citoyenne	38 000 €
Centre social et culturel Les épis	1 oct 2019	Accès aux droits	57 000 €
Centre social et culturel Les épis	4 déc 2019	Médiation en lien avec la parentalité	57 000 €

Les domaines d'intervention relèvent de quatre enjeux : deux postes ont été mobilisés autour des enjeux de parentalité, trois autres visent à intervenir en faveur de la participation des habitants et le lien social et deux autres autour des enjeux d'accès aux droits.

Analyse des ressources issues de la mobilisation de l'abattement de la TFPB

Dans le cadre des contrats de ville, les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés dans le périmètre d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. L'abattement est conditionné à la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement signée par l'Etat, la collectivité en charge du contrat de ville et les communes sur lesquelles les actions sont mises en œuvre. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à améliorer les conditions de vie des habitants c'est-à-dire atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires. Les champs d'intervention possibles sont les suivants : renforcement de la présence de personnel de proximité ; formation/soutien des personnels de proximité ; sur-entretien ; gestion des déchets et encombrants/épaves ; tranquillité résidentielle ; concertation / sensibilisation des locataires ; animation, lien social, vivre ensemble ; petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette convention doivent répondre aux besoins des locataires et font l'objet d'un bilan annuel qui doit être transmis aux signataires du contrat de ville et aux conseillers citoyens.

² Des postes ont pu être déployés au préalable mais les informations ne sont pas disponibles.

Une convention a été signée le 18 mars 2016 entre l'OPH de Lunéville et l'Etat, la Ville et la Communauté de Communes du Lunévillois. Des avenants ont été signés pour couvrir la durée du contrat de ville.

La convention porte sur 722 logements (cf. tableau ci-dessous).

	Nb de Logements dans le QPV	Nb de Logements bénéficiant de l'abattement	Montant de l'abattement de TFPB de 2017 à 2020	Montant des dépenses engagées par l'OPHLB de 2017 à 2020	Différences
Niederbronn-Zola	516	478	363 211 €	435 407 €	+ 72 196 €
Centre Ancien	308	244	178 671 €	301 112 €	+ 122 441 €
Total	824	722	541 882 €	736 519 €	+ 194 637 €

Les modalités d'intervention varient entre les deux quartiers, au-delà du nombre de logements concernés.

Sur la base des données disponibles (bilans des années 2017 à 2020), le montant total des actions valorisées au titre de l'abattement de TFPB s'élève à 736 519 € avec des moyens mobilisés variables par année et par quartier.

Évolution du cumul des dépenses valorisées



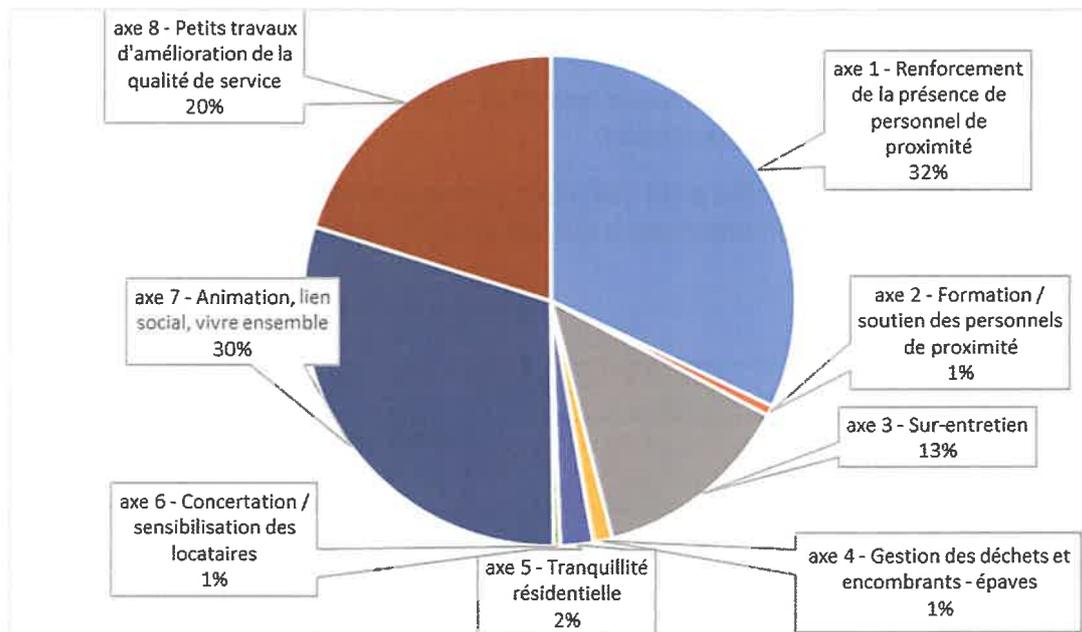
Année	dont Niederbronn-Zola	dont Centre ancien	Total
2017	111 473 €	39 876 €	151 347 €
2018	95 320 €	63 003 €	158 323 €
2019	102 802 €	47 270 €	150 072 €
2020	125 814 €	150 963 €	276 777 €
Total	435 407 €	301 112 €	736 519 €

L'analyse par axe de la convention met en avant le fait que le bailleur a choisi de renforcer la présence humaine sur le quartier Niederbronn-Zola (gardien) et d'intervenir par la mise à disposition de locaux et de terrains (jardins partagés). L'OPH a également mis l'accent sur le sur-entretien et a soutenu des actions de proximité portées par le conseil citoyen et/ou en proximité (fête des voisins).

A l'échelle du quartier Centre ancien, l'accent a été mis plutôt sur les actions de proximité et l'accueil des structures (mise à disposition des locaux). Un effort important a été fait en 2020 par des travaux de sécurisation (éclairage) et de résidentialisation.

Axe thématique convention	Contenu	2017-2020	
		Niederbronn-Zola	Centre Ancien
Axe 1 - Renforcement de la présence de personnel de proximité	Gardiennage	213 650 €	22 898 €
Axe 2 - Formation / soutien des personnels de proximité	Formation spécifique, soutien proximité	3 780 €	1 209 €
Axe 3 - Sur-entretien	Nettoyage ménages et espaces verts	89 055 €	8 869 €
Axe 4 - Gestion des déchets et encombrants - épaves	Encombrants	9 108 €	0 €
Axe 5 - Tranquillité résidentielle	Remplacement poubelles	7 237 €	8 765 €
Axe 6 - Concertation / sensibilisation des locataires	Enquête de satisfaction	1 157 €	690 €
Axe 7 - Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à dispo des terrains pour jardins partagés, financement actions, mise à dispo de locaux	90 100 €	131 649 €
Axe 8 - Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Travaux d'amélioration, de sécurisation et de résidentialisation	21 320 €	127 032 €
Total		435 407 €	301 112 €

L'analyse des données sur l'ensemble de la convention, et sur la période 2017 à 2020, met en avant que les moyens ont porté principalement sur le « renforcement de la présence du personnel de proximité » (Niederbronn-Zola), pour « l'animation, le lien social et le vivre ensemble » ainsi que des « petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Centre Ancien).



III. OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

A. Thématiques et axes transversaux

Cette nouvelle version du contrat de ville pour la période 2024-2030 ayant abandonnée la répartition par piliers, il a été décidé de définir des thématiques correspondant aux besoins du territoire et plus précisément des habitants des deux QPV.

A la suite de quatre temps d'échanges réalisés avec les habitants des deux quartiers prioritaires politique de la ville et les porteurs de projets en juin et juillet 2023, 8 thématiques ont été définies :

- Sécurité/Tranquillité publique/Prévention
- Accès aux droits/Citoyenneté/Apprentissage des fondamentaux
- Mobilités
- Parentalité/Petite enfance/Education
- Loisirs/Culture/Sports
- Santé/Santé mentale
- Emploi/Insertion/Formation/Orientation
- Cadre de vie/Environnement

Des axes transversaux ont également été retenus :

- Co-construire des projets partenariaux et mutualiser les moyens
- Entendre et prendre en compte la parole des habitants dans la gouvernance et lors de la construction des projets
- Développer de nouveaux modes de communication et d'action, notamment d'aller vers, dans le but de toucher les publics les plus éloignés
- Favoriser les mixités afin de lutter contre toutes les formes de discriminations

- Accompagner les habitants en dehors de leur environnement pour encourager leur mobilité psychologique

Les validations des thématiques, des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels ont été réalisées de la manière suivante :

- Définition des thématiques avec les porteurs et les habitants :
 - o Les 19 juin 2023, 3 juillet 2023, 5 juillet 2023 et 27 juillet 2023 lors de réunions de concertation
- Définition des objectifs stratégiques le 7 septembre 2023 avec les signataires du contrat de ville
- Définition des objectifs opérationnels le 18 octobre 2023 avec les porteurs
- Validation en comité de pilotage le 15 décembre 2023

B. Les objectifs opérationnels, les objectifs spécifiques et les indicateurs d'évaluation

L'ensemble des objectifs visent les deux quartiers prioritaires de la Ville de Lunéville. Les résultats seront étudiés à l'échelle de chaque quartier et également de façon globale.

Pour tous les axes transversaux, l'objectif opérationnel est le suivant :

- Dès 2024, intégrer un ou plusieurs axes stratégiques transversaux dans l'élaboration de chaque projet.

Thématique Sécurité – Tranquillité publique – Prévention

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
Sensibiliser et prévenir les formes de délinquance	-D'ici 2027, renforcer la sensibilisation et la prévention de la délinquance. -D'ici 2027, monter une action de prévention routière annuelle en collaboration avec les forces de l'ordre.	-Nombre d'actions par QPV et son évolution -Nombre de participants par QPV et son évolution -Nombre de 9/12 ans par QPV et son évolution -1 action par an par QPV -Nombre de participants par QPV et son évolution
Accompagner les publics exposés aux risques et les victimes	-D'ici 2027, mieux informer les habitants sur les risques, les moyens d'alerte et les offres locales d'accompagnement. -D'ici 2027, améliorer la connaissance entre acteurs de l'offre d'accompagnement locale pour mieux orienter les publics.	-Nombre de personnes sensibilisées par QPV et son évolution -Nombre de personnes orientées par QPV et son évolution -Nombre d'actions sur les QPV avec mes forces de l'ordre et les acteurs de l'accompagnement

Thématique Accès aux droits – Citoyenneté – Apprentissage des fondamentaux

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
Développer des actions d'apprentissage des fondamentaux adaptées aux besoins repérés en vue d'encourager l'insertion sociale et professionnelle.	-D'ici 2027, maintenir l'offre existante en s'assurant, par la mise en place d'outils de suivi, de l'autonomisation des bénéficiaires.	-Mise en place d'outils de suivi -Maintien du nombre d'actions d'apprentissage par QPV -Maintien du nombre de bénéficiaires par QPV -Evolution du niveau des bénéficiaires par QPV
Poursuivre les actions d'accès aux droits et d'éducation à la	-D'ici 2027, maintenir les dispositifs d'accès aux droits	-Maintien du nombre de personnes accompagnées par QPV

<p>citoyenneté en s'adaptant aux nouveaux besoins.</p>	<p>existants en accentuant l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République.</p> <p>-D'ici 2027, faire évoluer la lutte contre les discriminations, notamment par la formation continue des acteurs, pour mieux répondre aux problématiques des habitants des quartiers.</p>	<p>-Maintien du nombre de personnes sensibilisées par QPV</p> <p>-Nombre d'acteurs formés et son évolution</p> <p>-Thématiques abordées par QPV et nombre de thématiques</p> <p>-Nombre de personnes sensibilisées par QPV et son évolution</p>
--	--	---

Thématique Mobilités

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
<p>Développer les apprentissages et l'éducation à la mobilité comme condition d'ouverture sociale et professionnelle.</p>	<p>-D'ici 2027, conforter l'offre relative au code de la route et au permis de conduire.</p> <p>-D'ici 2027, faire connaître et former davantage à l'usage des transports en commun et des mobilités douces.</p>	<p>-Nombre de personnes accompagnées par QPV et son évolution</p> <p>-Nombre d'accompagnées obtenant le code de la route par QPV et son évolution</p> <p>-Nombre d'accompagnées obtenant le permis de conduire par QPV et son évolution</p> <p>-Nombre de personnes sensibilisées/formées par QPV et son évolution</p> <p>-Nombre d'actions par QPV et son évolution</p>

Thématique Parentalité – Petite enfance – Education

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
<p>Mettre en place des actions facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.</p>	<p>-D'ici 2027, augmenter la communication sur le rôle et les missions du Relais Petite Enfance auprès des publics des QPV.</p> <p>-D'ici 2027, proposer des solutions de garde ponctuelle aux publics en situation d'insertion professionnelle.</p>	<p>-Nombre d'actions de communication en direction des QPV et de découverte du RPE</p> <p>-Part des personnes issues des QPV, accompagnées ou bénéficiant de cette action</p> <p>-Nombre de demandes de garde ponctuelle formulées par les publics en situation d'insertion professionnelle (qui mesure le besoin exprimé par les personnes concernées) et nouvelles solutions de garde mises en place</p> <p>-Taux de satisfaction des bénéficiaires de la garde ponctuelle (qui mesure le degré de satisfaction des personnes qui ont eu recours à ce service, par exemple en termes de qualité, de coût, de disponibilité, etc.)</p> <p>-Nombre d'enfants pour lesquels une solution ponctuelle a été trouvée</p>

Accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives et parentales	-D'ici 2027, maintenir l'offre existante d'accompagnement à la parentalité. -D'ici 2027, faire aboutir le projet de Maison de la Parentalité.	-Taux des parents accompagnés issus des QPV -Création de la Maison de la Parentalité -Taux d'accueil des publics QPV -Typologie des sollicitations
Développer l'accompagnement à la scolarité et aux apprentissages	-D'ici 2027, augmenter la part des publics des QPV dans les dispositifs Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS), Programme de réussite éducative (PRE) et d'aide aux devoirs.	-Nombre de personnes des QPV sur les publics accompagnés
Adapter la lutte contre le harcèlement scolaire et l'éducation à l'usage des réseaux sociaux aux besoins	-D'ici 2027, mettre en place et maintenir les permanences de la Maison des Ados. -D'ici 2027, mettre en place des actions de bon usage des réseaux sociaux auprès de l'ensemble des publics QPV.	-Taux des jeunes des QPV accueillis pour des motifs liés au harcèlement scolaire -Nombre d'actions réalisées au tour du harcèlement scolaire -Nombre d'actions réalisées autour de l'apprentissage des réseaux -Taux de jeunes issus des QPV y participant
Diversifier les solutions proposées aux jeunes en décrochage	-D'ici 2027, créer un parcours en partenariat pour accompagner les jeunes dès les premiers signes de décrochage jusqu'au retour à la scolarité ou l'accès à une solution alternative.	-Nombre d'actions et de publics

Thématique Loisirs – Culture – Sports

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
Promouvoir et faciliter l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs existante	-D'ici 2027, proposer des actions dans les QPV ou à défaut rendre accessibles les offres extérieures.	-Nombre d'actions réalisées sur le quartier. -Nombre de jeunes accompagnés vers des activités extérieures au QPV. -Taux de validation de l'activité (inscription). -Nombre de jeunes issus des QPV ayant bénéficié des différents dispositifs d'aide financière utilisés.
Diversifier les activités pour les adapter aux besoins et aux attentes des différents publics	-Dès 2024, développer les actions de sensibilisation dans le domaine de l'hygiène, des addictions et de la santé mentale.	-Nombre de projets co-construits avec les habitants. -Nombre de réunions et d'actions de concertation des publics QPV menées.

Thématique Santé – Santé mentale

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
Développer l'éducation et la prévention à la santé	-D'ici 2027, maintenir les actions d'éducation à l'alimentation et de promotion de l'activité physique.	-Maintien du nombre d'actions par QPV.

	-D'ici 2027, développer les actions de sensibilisation dans le domaine de l'hygiène, des addictions et de santé mentale.	-Maintenance du nombre de publics par QPV. -Nombre d'actions par QPV et son évolution -Nombre de publics par QPV et son évolution
Faciliter l'accès à l'offre de soins	-D'ici 2027, faire venir davantage sur les quartiers des actions de prévention et de dépistage.	-Nombre d'actions par QPV et son évolution. -Nombre de personnes sensibilisées/dépistées et son évolution.
Intégrer les enjeux de santé et de santé mentale des publics accompagnés dans les actions du contrat de ville	-Dès 2024, travailler avec le PETR du Lunévillois pour co-construire des actions en cohérence avec le Contrat Local de Santé et le Conseil Local en Santé Mentale et adaptées aux publics des quartiers.	-Signature du Contrat de Ville par le PETR du Lunévillois. -Nombre d'actions du CLS/CLSM mises en œuvre par QPV et son évolution. -Nombre de résidents des QPV touchés par les actions du CLS/CLSM par QPV et son évolution.

Thématique Emploi – Insertion – Formation – Orientation

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
Accompagner dans l'orientation et vers les formations, les métiers et les dispositifs de droit commun d'accès à l'emploi	-D'ici 2027, augmenter le taux d'activité des femmes et des jeunes des QPV, notamment sur le quartier Niederbronn-Zola, grâce à l'offre d'accompagnement vers la formation et l'emploi.	-Taux d'emploi des résidents des QPV et son évolution. -Taux d'emploi des femmes des QPV par quartiers QPV et son évolution. -Taux d'emploi des jeunes des QPV par quartiers QPV et son évolution. -Taux de scolarisation et d'emploi des 16-25 ans par QPV et son évolution. -Rapports aux taux d'emploi de la ville ou de la CCTLB et leur évolution. -Rapports entre les taux d'emploi des deux QPV et son évolution. -Nombre de résidents QPV dont parts des jeunes et de femmes accédant à la formation et son évolution. -Nombre de résidents QPV dont parts de jeunes et de femmes accédant à l'emploi et son évolution.
Lutter contre les freins périphériques par des approches croisées et des projets	-D'ici 2027, mobiliser collectivement tous les acteurs du Contrat de Ville, de l'insertion et de	-Mise en place d'une réunion annuelle interacteurs (CV-insertion-emploi).

pluripartenariaux	l'emploi pour garantir le suivi des parcours d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi en facilitant la levée des freins.	<p>-Mise en place d'outils de connaissance à destination des acteurs du CV sur l'insertion et l'emploi.</p> <p>-Nombre de publics orientés vers le service public de l'emploi par QPV et son évolution.</p> <p>-Nombre de publics accompagnés à la levée des freins à l'emploi par les acteurs du CV par QPV et son évolution.</p> <p>-Nombre de freins levés par QPV et son évolution.</p>
Informers et accompagner les habitants vers l'entrepreneuriat	-D'ici 2027, maintenir l'offre d'information et d'accompagnement des habitants vers l'entrepreneuriat.	-Maintien du nombre de personnes accompagnées dans le cadre d'un projet d'entrepreneuriat.

Thématique Cadre de vie – Environnement

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
Valoriser l'image des quartiers auprès de leurs habitants et de l'ensemble de la ville	-D'ici 2027, valoriser le quartier auprès de ses habitants et ceux de l'extérieur par une offre d'activités et d'évènements de qualité et attractifs	<p>-Nombre d'actions ouvertes à tous développées sur les QPV.</p> <p>-Mise en place d'une communication des actions vers l'extérieur.</p>
Sensibiliser les publics aux économies d'énergie et à la préservation de l'environnement	-D'ici 2027, développer des actions de sensibilisation aux économies d'énergie et à la préservation de l'environnement adaptées aux habitants des QPV.	<p>-Nombre de personnes sensibilisées issues des QPV.</p> <p>-Thématiques abordées.</p> <p>-Evolution des comportements des personnes sensibilisées (par exemple : diminution de la consommation électrique ou de gaz).</p> <p>-Diminution de la production de déchets.</p>
Garantir un cadre de vie agréable et de qualité pour les habitants des QPV	<p>-D'ici 2027, promouvoir un espace d'échange et de partage, définitif ou ponctuel, dans chaque quartier.</p> <p>-D'ici 2027, proposer différents types d'actions aux habitants favorisant l'entretien des quartiers et des espaces verts.</p>	<p>-Nombre de temps d'échange et de partage avec les habitants.</p> <p>-Nombre et type d'actions menées sur les QPV.</p> <p>-Nombre de participants.</p> <p>-Retour des participants sur l'état de propreté des QPV, leur entretien et la qualité de vie.</p>

IV. GOUVERNANCE

A. Les modalités de pilotage

1. *Le comité de pilotage*

Il est co-présidé par l'État et la Ville de Lunéville. Sont également représentés au comité de pilotage : la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, la Région Grand-Est, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, l'OPH de Lunéville à Baccarat, la CAF, France Travail, l'Education Nationale, l'ARS, la DDETS, la Banque des Territoires, le PETR, le PLIE et les deux représentants des Conseils Citoyens des quartiers Centre-Ancien et Niederbronn-Zola (désignés par les membres de ces conseils).

Il se réunit au moins 1 fois par an pour piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville.

2. *Le comité technique*

L'évaluation à mi-parcours réalisée en 2019 avait relevé le besoin de relancer un pilotage stratégique de la collectivité et une fonction de coordination territoriale, en préconisant la création d'un comité de veille ayant pour objets :

- D'alimenter un diagnostic partagé.
- D'échanger entre les porteurs pour communiquer sur les projets et mutualiser les projets similaires.
- D'informer les associations sur les critères d'éligibilité des actions et coconstruire l'appel à projet.
- De mettre en place un pilotage par la puissance publique.

Co-animé par l'État et la commune de Lunéville, il regroupe les techniciens des différentes composantes, évoquées plus haut, du comité de pilotage. Il est proposé que ce comité, qui prépare également les décisions du comité de pilotage et assure le suivi de ses décisions, soit maintenu pour le contrat de ville 2024-2030.

L'État et la commune de Lunéville pourront également décider de réunir les acteurs du contrat de ville sous d'autres formats adaptés aux besoins, notamment pour associer les porteurs de projet ou des représentants des citoyens.

B. L'ingénierie

Le service municipal politique de la ville de Lunéville, est en charge du suivi du présent contrat de ville.

Ce service, basé à la mairie annexe labellisée France Services du quartier Niederbronn-Zola, est composé d'un chef de projet contrat de ville, d'un agent de médiation, d'un coordinateur citoyenneté et de deux agents d'accueil. Il sera amené à travailler en relation, en vue de la poursuite des objectifs indiqués dans le présent contrat de ville, avec les structures et services suivants :

- Ville de Lunéville : service affaires scolaires et activités et loisirs périscolaires, service jeunesse (3 agents dont un animateur qualifié), sports, aménagement urbain, espaces verts, hygiène et santé, communication, Dispositif de Réussite Educative et Centre Communal d'Action Sociale
- CCTLB : services propreté, économie, habitat et urbanisme
- OPHLB : services entretien et gardiennage, propreté et relations de voisinage

La configuration du territoire, la connaissance réciproque des acteurs de la politique de la ville, et l'expérience du chef de projet permettent de mener efficacement l'étude d'opportunité, le suivi des actions et finalement leur évaluation. Le service politique de la ville a la charge d'adresser, sous réserve de validation par la DDETS, un appel à projets annuel sur la base des objectifs fixés par le comité de veille et confirmés par le comité de pilotage. Il analyse ensuite les propositions et fait procéder aux ajustements nécessaires avant la présentation des dossiers au comité de pilotage. Il assure le rôle d'interface entre les structures porteuses et les membres des comités, dont les financeurs. Le travail de terrain (suivi, contrôle, accompagnement) est assuré par le coordinateur citoyenneté, un animateur jeunesse ou le chef de projet. Le cas échéant, ce dernier relate tout dysfonctionnement constaté aux structures concernées engagées dans le contrat de ville, et par défaut aux services de l'Etat, au Président de la CCTLB et au Maire de Lunéville. Il veille, enfin, à la mobilisation du droit commun sur les actions et se pose en relais, en tant que de besoin, entre les représentants des conseils citoyens et les partenaires du contrat de ville.

C. La participation citoyenne

Dans les QPV de Lunéville, la participation citoyenne sera assurée par divers moyens :

- Le maintien du conseil citoyen mis en place sur le quartier Niederbronn-Zola avec l'appui de l'ASAL,
- La concertation des citoyens par les acteurs du contrat de ville pour co-construire les projets,
- La remontée des volontés des citoyens dans les instances par l'intermédiaire des acteurs associatifs,
- La représentation ponctuelle de citoyens représentants.

V. SUIVI ET EVALUATION

La loi du 21 février 2014 pose l'obligation d'évaluer les contrats de ville. L'évaluation doit être un fil conducteur durant les années d'application du présent contrat de ville.

Un suivi annuel du programme d'actions :

Pour être financés dans le cadre du contrat de ville, les projets et actions devront répondre à l'appel à projets qui sera lancé chaque année.

Pour 2024, un appel à projets a été réalisé par la ville de Lunéville en lien étroit avec l'Etat. Le nouveau contrat de ville étant alors en cours d'élaboration, l'appel à projet a pris en considération les thématiques, orientations et enjeux arrêtés par les partenaires lors des réunions de concertation.

Afin de permettre de suivre la pertinence des actions entreprises au regard des objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville, tous les projets et actions devront comprendre de façon systématique des indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairs et précis permettant d'apprécier la qualité et l'intérêt de l'action au regard des priorités définies par le contrat.

L'origine (au sens quartier prioritaire d'origine) des publics concernés par l'action devra être indiquée de la façon la plus précise possible, les actions devant concerner a minima 50% de publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les objectifs de l'action et les moyens affectés (humains, matériels...) seront également décrits précisément afin de pouvoir être évalués.

Une évaluation à mi-parcours :

Il s'agit d'un contrat organisé en deux temps, soit deux périodes de 3 ans afin de permettre l'ajustement des contenus après les élections municipales de 2026. L'année 2027 permettra un bilan intermédiaire visant à réinterroger les priorités initiales.

Une évaluation finale :

Une évaluation globale sera réalisée en 2030 portant sur la période 2024/2030, visant à apprécier l'atteinte des objectifs au regard des indicateurs chiffrés dans le contrat de ville et, le cas échéant, lors de la programmation annuelle des actions.

Fait à Lunéville, le

La Préfecture de Meurthe-et-Moselle



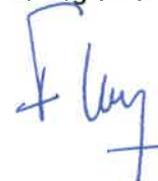
Françoise SOULIMAN

La Ville de Lunéville



Catherine PAILLARD

Le Région Grand-Est



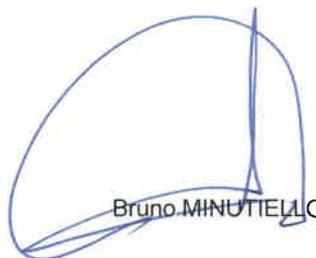
Franck LEROY

**Le Conseil Départemental
de Meurthe-et-Moselle**



Chaynesse KHIROUNI

**La Communauté de Communes
du Territoire de Lunéville à Baccarat**



Bruno MINUTIELLO

**La CAF
de Meurthe-et-Moselle**



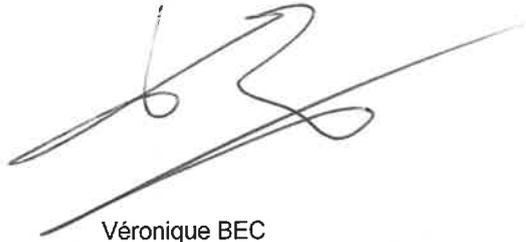
Elie ALLOUCH

France Travail



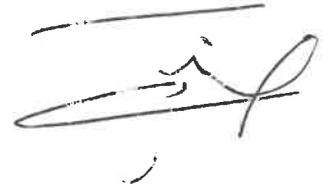
Christine BUCHMANN

La Caisse des Dépôts et Consignations



Véronique BEC

**L'OPH de Lunéville
à Baccarat**



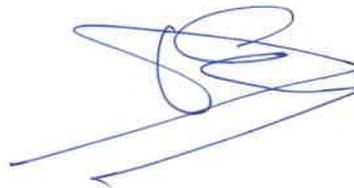
Claude FAIVRE

L'Agence Régionale de Santé Grand-Est



Joan ORCIER

Le Pays du Lunévillois (PETR)



Philippe DANIEL

VI. ANNEXES

- A. Rapport Evaluatif Contrat de Ville de Lunéville (voir fichier joint)
- B. Porté à connaissance- Ville de Lunéville (voir fichier joint)
- C. Convention de gestion des clauses d'insertion

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

La **Ville de Lunéville**, située 2 place Saint-Rémy à Lunéville, représentée par sa Maire Madame Catherine PAILLARD,

Et:

La **Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat**, située 11 avenue de la Libération à Lunéville, représentée par son Président Monsieur Bruno MINUTIELLO,

Et:

La **Maison de l'Emploi du Grand Nancy**, située 88 avenue du 20ème Corps à Nancy, représentée par son Président Monsieur Franck MURATET,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un partenariat entre la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, la Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du Lunévillois. Ce partenariat porte sur une mission de guichet local pour la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics.

La Maison de l'Emploi du Grand Nancy, apportera ses compétences afin :

- d'assister les donneurs d'ordre pour l'intégration des clauses d'insertion dans les marchés publics,
- de constituer l'interface « guichet unique » entre les entreprises attributaires des marchés sujets aux clauses d'insertion et les structures pourvoyeuses de publics répondant aux critères spécifiques de ces marchés,
- d'assurer le suivi et la cohérence des parcours des publics, au cours d'un comité technique partenarial,
- de réunir tous les justificatifs requis par les financeurs,
- de contribuer à la promotion de l'insertion et à son animation territoriale,

- de participer à la mise en place et au suivi d'actions d'insertion par la qualification et l'orientation vers les métiers liés aux clauses d'insertion,
- d'évaluer l'action de promotion de l'insertion.

Ces missions, inscrites dans le cadre du plan d'actions du P.L.I.E., seront assurées par un(e) chargé(e) de mission de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy sur une partie de son temps de travail.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une période pluriannuelle de 3 ans à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026. Cette convention est reconductible à l'issue de ce terme.

ARTICLE 3 : ELEMENTS FINANCIERS DU PARTENARIAT

Le temps prévisionnel par un(e) chargé(e) de mission est d'un tiers temps annuel. Le coût de la mission est estimé à 22 000 euros annuels.

Sur cette base, la Maison de l'Emploi prendra en charge un financement de 12 800 euros, la Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du Lunévillois apportant chacune 4 600 euros.

Le versement de ces sommes se fera annuellement, directement à la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, sur présentation de factures.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Un comité de pilotage se réunira une fois par an, à l'initiative de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, avec au moins un représentant de la Ville et un représentant de la Communauté de Communes du Lunévillois. Il aura pour mission d'effectuer un suivi du dispositif.

Des comités techniques seront organisés avec l'ensemble des partenaires prescripteurs des publics en fonction des différentes opérations en cours. Il aura pour mission le suivi des situations des personnes intégrées dans le dispositif des clauses. Ce comité peut également être, plus largement, le lieu d'échange sur les actualités liées aux clauses d'insertion.

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par chacune des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une signification de la décision par lettre recommandée avec accusé de réception à chacune des deux autres parties.

Le remboursement des éventuelles sommes trop perçues par la Maison de l'Emploi du Grand Nancy se fera au prorata de la période restant à courir à partir de la date effective de résiliation.

ARTICLE 6 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Nancy.

Pour la Ville de Lunéville
La Maire

Pour la Communauté de Communes du
Territoire de Lunéville à Baccarat
Le Président

Pour la Maison de l'Emploi
du Grand Nancy
Le Président

D. Avenant à la convention TFPB

Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB Quartiers NIEDERBRONN-ZOLA et CENTRE ANCIEN à LUNEVILLE

AVENANT N° 4

PREAMBULE

L'article 47 de la Loi n° 206-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 modifie l'article 1388 bis du code général des impôts sur l'abattement de la TFPB en rendant obligatoire « une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc, et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires ».

La loi des finances pour 2022 a acté la prorogation d'une d'année supplémentaire les contrats de ville en cours et les régimes fiscaux zonés dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et le contenu de ceux-ci . Par cohérence, les régimes fiscaux zonés qui leurs sont attachés ont également été prorogés d'une année, à l'instar de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) dont les organismes HLM bénéficient au titre de leur parc ancien et dont le cadre national de valorisation a été révisé en septembre 2021.

Par ailleurs, la loi oblige à faire coïncider la durée de la convention d'abattement de la TFPB à la durée du contrat de ville, c'est-à-dire jusqu'en 31 décembre 2023 (avenant 3).

La circulaire relative à la politique de la ville du 31 août dernier rend possible une période sans contrat de ville du 1er janvier au 30 juin 2024. En ce qui concerne l'abattement relatif à la TFPB, cette période doit être couverte par un avenant à la convention afin de permettre la mobilisation des sommes concernées.

Le présent avenant à la convention TFPB proroge la durée au 30 juin 2024.

2 quartiers sont concernés à Lunéville

Quartiers	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
1- Niederbronn/Zola	516	484	299 000

2- Centre Ancien	308	244	148 000
Total	824	728	447 000

I. – Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Inchangé

II. – Identification des moyens de gestion de droit commun

Inchangé

III. – Programme d'action faisons l'objet de l'abattement TFPB

Inchangé

III. bis – Durée de la convention

La durée de la convention est calquée sur la durée du contrat de ville, soit 5 années du 01.01.2016 au 31.12.2020. Le contrat de Ville étant prolongé de 2 ans. Le présent avenant prolonge la durée de la convention au 31/12/2022. La loi des finances 2022 prolonge la convention au 31/12/2023.

La circulaire relative à la politique de la ville du 31 août dernier prolonge la convention au 30/06/2024.

IV. – Modalités d'association des représentants des locataires

Inchangé

V. – Modalité de pilotage

Inchangé

VI. – Suivi – évaluation

Inchangé

Le bilan de l'année écoulée sera adressé aux signataires de la convention (Ville de Lunéville, Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle) ainsi qu'au Conseil Citoyen de chaque QPV ;

Ainsi, chaque année, sur toute la durée de la convention, soit 2016-2023 et sur le 1^{er} semestre 2024, le programme prévisionnel de l'année à venir sera recalé en fonction du bilan de l'année écoulée.

Fait en 4 exemplaires

A Lunéville, le

Madame le Préfet
de Meurthe et Moselle

Madame le Maire
de la Ville de Lunéville

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
du Territoire de Lunéville à Baccarat

Monsieur le Directeur Général
de l'OPH de Lunéville à Baccarat

E. Engagements de la CAF 54

La Caisse d'Allocations Familiales a vocation à accompagner l'ensemble des familles ayant des enfants, dans toute leur diversité, dans chaque étape de leur vie, par une offre de service attentionnée. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales témoigne de son engagement pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

A ce titre, la Convention d'Objectifs et de Gestion signée en 2023 entre l'Etat et la Cnaf porte plusieurs ambitions fortes :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance
- Réduire les inégalités d'accès des enfants aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Dans un contexte de crise qui fragilise les familles, il s'agit également de prendre part à la réponse de l'ensemble des institutions publiques à l'urgence sociale et de porter une attention particulière aux familles vulnérables.

La Caisse d'Allocations Familiales souhaite inscrire son action et accompagner les transformations grâce à une organisation décentralisée, solidaire et au plus proche des territoires, en lien avec les partenaires locaux.

Le développement volontariste de service aux familles s'appuie sur deux orientations majeures :

- La correction des inégalités territoriales en matière d'accueil de la petite enfance
- La correction des inégalités sociales à la fois en favorisant le maintien ou le retour à l'emploi des parents et par une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités.

Le développement des solutions d'accueil de la petite enfance se fera en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville

Le soutien à la parentalité est par ailleurs institué en politique publique à part entière. Des crédits conséquents sont consacrés à ces services afin qu'une offre de service « parentalité » maille progressivement l'ensemble des territoires avec une attention particulière pour les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Une politique de service aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles

La Caf déploie une politique de paiement à bon droit : autant les bénéficiaires de prestations ont des devoirs, autant il convient de veiller à leur accès effectif aux droits. La Caf assure à ce titre le versement aux familles des prestations familiales légales et sociales dans le cadre de services dématérialisés, d'une réponse téléphonique et d'un accueil en proximité.

Conformément au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, des rendez-vous des droits sont proposés aux familles confrontées à un événement fragilisant la cellule familiale (séparation, décès, impayés,

indécence du logement). Ces rendez-vous des droits permettent un accompagnement renforcé des familles dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

Le déploiement de cette offre de service globale et partenariale positionne la Caf en qualité de :

- Soutien technique et financier auprès des collectivités locales et du tissu associatif pour la conception et la réalisation de projets ou de services.
- Soutien technique par la mobilisation des travailleurs sociaux dans la conception et l'animation de projets collectifs menés auprès des familles

Si la Caf ne développe pas de projets spécifiques dans le cadre de la politique de la ville, elle est néanmoins largement mobilisée, techniquement et financièrement, dans le soutien aux initiatives locales et à la création de nouveaux services en direction des enfants, de la jeunesse ou des familles.

Pour accompagner le développement de cette politique sociale et familiale, la Caisse d'Allocations Familiales a formalisé dans le cadre de Conventions Territoriales Globales les enjeux et priorités territoriales en matière d'accès aux droits, de petite enfance, jeunesse et parentalité, d'animation de la vie sociale, de Logement, d'accompagnement social des familles. La politique de la Ville fait l'objet d'une attention particulière dans les CTG concernées.

Ce document constitue le socle commun d'actions et de partenariats permettant de décliner les politiques partagées entre les signataires sur les 6 territoires de la Meurthe et Moselle.

C'est aussi l'occasion pour les institutions de réaffirmer les grands principes partagés qui guident la mise en œuvre de ces politiques au quotidien autour des notions d'inclusion sociale et de promotion d'une citoyenneté active.

Les Conventions Territoriales Globales constituent :

- Une démarche stratégique partenariale à même de structurer et valoriser l'action et les engagements des signataires sur le territoire d'intervention et de soutenir le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble
- Un cadre politique où chaque signataire s'accorde sur les enjeux majeurs propres au territoire, conforte son positionnement et formalise ses engagements dans son champ d'intervention.
- Un accord cadre qui ne se substitue pas aux conventions bipartites mais permet à l'ensemble des partenaires du territoire d'agir en cohérence sur la base d'un diagnostic partagé et de priorités de moyens définis dans le cadre d'un plan d'action.

Pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Lunéville, il s'agira de pour la :

Petite Enfance

- Réfléchir à des places AVIP en fonction des besoins identifiés
- Soutenir en parallèle l'offre d'accueil individuel par de nouvelles formes d'accueil comme les Maisons d'Assistants Maternels ; en prenant appui sur le Relais Petite Enfance
- Maintenir l'accessibilité aux services en favorisant la mixité sociale avec une attention particulière pour les familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant.
- Accompagner la réflexion de projet autour d'expérimentation favorisant l'insertion professionnelle des personnes

Enfance jeunesse

- Poursuivre le travail en réseau engagé par le Réseau d'Acteurs Jeunesse
- Accompagner les initiatives visant à intégrer les enfants dits à besoin spécifique au sein des accueils péri scolaire et extra-scolaire.

Parentalité

- Soutenir la coordination territoriale Parentalité porté par la CLEF au regard des axes travaillés
- Soutenir les projets parentalités développés par différents partenaires : projet complémentaire
- Faciliter l'accès aux services existants pour les familles monoparentales.
- Porter une attention particulière aux familles en situation de fragilité.
- Soutenir le projet Graines de Maternelles

Animation de la Vie Sociale

- Poursuivre l'accompagnement de l'EVS ASAL et du Centre Social

Accès aux Droits / insertion / Autonomie

- Elargir et renforcer la participation des acteurs sociaux locaux au Réseau d'Accompagnement et d'Information sur les Droits.
- Déployer les feuilles de routes CTG

Logement

Soutenir les dispositifs d'accompagnement des publics les plus fragiles et jeunes notamment à travers l'Eco apart.

F. Contribution de la Région Grand-Est

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

- A mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
 - o La politique régionale de formation professionnelle ;
 - o La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;

- La politique régionale de soutien aux associations ;
 - La politique régionale de développement économique ;
 - La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politiques de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
 - Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
 - Les politiques régionales en faveur des mobilités ;
 - Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.
- A mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;
 - A rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

